



RAPPORT GENERAL

DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2017



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

RAPPORT GENERAL

DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Son Excellence Monsieur Macky SALL.
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



Madame Aminata TALL
Présidente du Conseil économique, social et environnemental

SOMMAIRE

INTITULE	PAGE
Sigles et abréviations	11
Mot de la Présidente	13
Première partie : Avis sur la situation économique, sociale et environnementale de l'année 2017	15
Section I : Aperçu sur la situation économique, sociale et environnementale	17
I-Etat de la gouvernance et de la sécurité	18
II-Situation économique et financière	24
III-Situation sociale et culturelle	32
IV-Situation environnementale	44
Section II : Recommandations	49
Deuxième partie : Rapport des travaux des sessions de l'année	59
Section I : Travaux de la première session ordinaire	61
Avis N° 2017-02 du 18 avril 2017 sur « Equité, transparence et justice fiscale : quel gage pour une justice sociale au Sénégal »	63
Avis N° 2017-03 du 18 avril 2017 sur « Mesures et orientations innovantes pour la gestion et la valorisation des infrastructures et des industries culturelles »	69
Avis N° 2017-04 du 20 avril 2017 sur « La commercialisation de l'Arachide »	75
Avis N° 2017-05 du 20 avril 2017 sur « Les transferts de fonds des Sénégalais de l'étranger : quelles stratégies d'accompagnement pour la croissance économique et la création d'emplois ? »	81
Section II : Travaux de la deuxième session ordinaire	85
Avis N° 2017-06 du 20 novembre 2017 sur « Les enjeux et les opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole »	87
Avis N° 2017-07 du 20 novembre 2017 sur « Quelles stratégies pour l'éradication de l'analphabétisme dans un contexte de mise en œuvre de politiques publiques visant l'émergence économique et l'inclusion sociale ? »	101
Avis N° 2017-08 du 21 novembre 2017 sur « Impacts des déchets d'équipements électriques et électroniques sur les écosystèmes naturels »	109
Avis N° 2017-09 du 21 novembre 2017 sur « Quelles politiques publiques en matière de santé de la reproduction, de planification familiale et de prise en charge des IST et du VIH / SIDA pour la réalisation du dividende démographique ? »	117
Troisième partie : activités de coopération, de partenariat et de représentation	125
Section I : Activités de coopération et de partenariat	127
Section II : Activités de représentation du CESE	139
ANNEXES	153
Annexe I : Structures auditionnées et visitées durant l'année	155
Annexe II : Motion de félicitation	163

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAQ	Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
APRHN	Agence de Promotion du Réseau Hydrographique National
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BNDE	Banque Nationale de développement Economique
CAHI	Commission Ad Hoc d'Intégration
CE	Collectivité éducative
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Nationale Déterminée
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMP	Code des Marchés Publics
CNAPP	Comité National d'Appui aux Partenariats Publics Privés
CNRA	Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel
CNRF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
CSFPL	Conseil Supérieur de la Fonction Publique Locale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
COP 21	21 ^{ème} Conférence des Parties au Climat
DAC	Domaine Agricole Communautaire
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DGPPE	Direction générale de la planification et des politiques économiques
DSP	Délégation de Service Publique d'eau potable
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FNVC	Fonds National Vert Climat
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FSE	Fonds Spécial de soutien au secteur de l'Energie
GCF	Green Climate Fund
GES	Gaz à Effet de Serre
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
IDE	Investissement Direct Etranger
IPM	Institution de Prévoyance Maladie
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
ISED	Institut Santé et Développement
LBC	Lampe à Basse Consommation
LDCF	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MT	Médecine Traditionnelle
MTA	Médicaments Traditionnels Améliorés

RAPPORT GENERAL DE L'ANNEE 2017

MTN	Maladies Tropicales Négligées
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPS	Nouvelle Politique Sportive
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONFP	Office National de Formation Professionnelle
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAGIRE	Plan d'Actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANA	Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation
PAO	Pharmacopée de l'Afrique de l'Ouest
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PCR	Président de Conseil Régional
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMT	Praticien de la Médecine Traditionnelle
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUER	Programme National d'Urgence d'Electrification Rurale
PPP	Partenariat Public-Privé
PRACAS	Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PREFELAG	Projet de Restauration des Fonctions Ecologiques et Economiques du Lac de Guiers
PREFERLO	Projet pour le Renforcement de la Résilience des Ecosystèmes du Ferlo
PRODES	Programme de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social
PROMETRA	Promotion des Médecines Traditionnelles
PROMOVIL	Programme de Modernisation des Villes du Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Public
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
SCCF	Fonds Spécial Changements Climatiques
SDE	Société des Eaux
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SNPEV	Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Vets
STID	Sciences Techniques, industries et Développement
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UCESA	Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique
UCESIF	Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
TPE	Très Petite Entreprise
ZES	Zones Economiques Spéciales

Mot de la Présidente

Ce rapport général des travaux de l'année 2017, tout comme ceux qui l'ont précédé depuis 2013, est destiné, d'une part, à satisfaire un besoin statutaire conformément à l'article 27 de la loi organique n°2012-28 du 28 décembre 2012, et d'autre part, à alimenter les politiques engagées par Son Excellence, Monsieur le Président de la République pour l'atteinte des objectifs déclinés dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

S'adressant au Gouvernement, il comporte un ensemble d'avis sur les questions d'ordre économique, social, environnemental qui devront accompagner l'Etat dans la mise en œuvre et la réalisation des politiques publiques.

Même si la méthodologie et la macrostructure des précédents rapports ont été maintenues dans celui-ci, les aspects liés à la bonne gouvernance, aux situations économique, sociale et environnementale sont tout de même privilégiés pour rester en phase avec les orientations du Chef de l'Etat. C'est ainsi, qu'il y est évoqué des avis et recommandations portant sur :

- l'analyse de la situation conjoncturelle et structurelle de l'économie nationale au cours de l'année 2017 ;
- la bonne gouvernance avec les thèmes sur l'Equité, la transparence et la justice fiscale, la gestion durable des ressources naturelles, en particulier le pétrole et le gaz ;
- les politiques à mettre en œuvre respectivement dans les secteurs de la santé, pour la capture du dividende démographique, et de l'éducation, pour l'éradication de l'analphabétisme, indispensables à l'émergence ;
- l'économie à travers la commercialisation de l'arachide et les stratégies d'accompagnement des transferts de fonds des émigrés pour une croissance économique et la création d'emplois ;

- la culture à travers un avis sur les mesures et les orientations innovantes pour la gestion et la valorisation des infrastructures et des industries culturelles ;
- les activités de coopération, de partenariat et de représentation qui confirment le rayonnement de notre pays au niveau international et en particulier de notre Institution.

Je voudrais exprimer toute ma gratitude à Son Excellence, Monsieur le Président de la République et remercier tous les acteurs qui ont participé aux travaux, de nos différentes commissions, à l'issue desquels, ce rapport est conçu.

Je souhaite par la même occasion que les recommandations et avis contenus dans ce rapport soient utiles aux autorités publiques en éclairant les options pour la prise en charge des besoins vitaux de nos concitoyens.

Aminata TALL

Présidente du Conseil économique, social et environnemental

PREMIERE PARTIE

AVIS SUR LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ANNEE 2017

Section I : Aperçu sur la situation économique, sociale et environnementale 2017

L'année 2017, a été marquée par l'accélération de la croissance, à la faveur d'un environnement financier international favorable.

Globalement, le taux de croissance de l'économie mondiale est à 3,6 % en 2017, contre 3,2% en 2016. En Afrique subsaharienne, la situation économique s'améliore et devrait ressortir à 2,7% en 2017, après un ralentissement enregistré en 2016 (1,3%). Ce regain d'activité s'explique, notamment, par l'amélioration de la situation en Afrique du sud et au Nigéria.

Les prix à la consommation augmenteraient de 1,9% en 2017 contre 0,8% en 2016 dans les pays avancés. En revanche, dans les économies émergentes et en développement, l'inflation s'établirait à 4,5% en 2017 contre 4,3% en 2016.

Sur les marchés financiers, la sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne a eu des conséquences importantes, surtout au Royaume-Uni. Elle a, ainsi, augmenté l'incertitude, entraînant davantage la volatilité des marchés. Du côté des économies émergentes, plusieurs pays, notamment, ceux exportateurs de matières premières ont relevé leur taux directeur pour faire face à la dépréciation de leur monnaie et aux anticipations inflationnistes.

L'année 2017 est aussi caractérisée par le lancement, sous la présidence allemande, de l'Initiative dénommée "Compact With Africa" du G20 pour accompagner la dynamique de croissance en Afrique, créer davantage d'emplois viables, promouvoir l'inclusion sociale et améliorer les conditions de vie des populations.

Au plan de l'intégration régionale, l'année 2017 a été marquée par les péripéties ayant jalonné l'examen de la demande formulée par le Maroc d'intégrer la CEDEAO.

Au Sénégal, la croissance du PIB réel est à 6,8% en 2017. Cette tendance à la hausse, au-dessus de 6% pour la troisième année consécutive, reflète bien les efforts d'investissement de l'Etat. Cette performance résulte également d'un dynamisme retrouvé ou renforcé pour certaines branches d'activité comme l'agriculture, les industries chimiques, les matériaux de construction, l'énergie, la construction, les transports, les services financiers et le tourisme. La consolidation de la croissance économique s'est opérée dans un contexte de faible inflation et de réduction continue du déficit budgétaire. En effet, l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'établit à 1,6% à fin novembre 2017.

En pratique, la gestion budgétaire en 2017 reste marquée par la poursuite du renforcement de la mobilisation des recettes, à la faveur de la modernisation des régies financières, et à la maîtrise de la dépense publique. Au total, le déficit budgétaire, est à 3,7% du PIB en 2017, contre 4,3 % en 2016.

S'agissant du déficit du compte courant de la balance des paiements, les données disponibles indiquent bien qu'il s'est détérioré en 2017, comparativement à 2016, du fait du renchérissement des produits pétroliers. Il serait donc, intégralement financé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, et le solde global de la balance des paiements serait excédentaire de 266,0 milliards en 2017.

La situation monétaire en 2017, se traduirait par une augmentation des avoirs extérieurs nets de 266,0 milliards, un accroissement du crédit intérieur de 4,6% et une expansion de la masse monétaire de 10,3%.

I- ETAT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SECURITE

1. Au titre de la gouvernance démocratique et institutionnelle

Le CESE magnifie les avancées notées à travers :

- le respect du calendrier républicain avec l'organisation des élections législatives du 30 juillet 2017, marquée par un taux de participation appréciable de 53,66%, malgré les dysfonctionnements notés dans la préparation et l'organisation du scrutin, notamment en matière de production et de distribution des cartes d'électeur ainsi que les perturbations observées à Touba et Abidjan le jour du vote, à titre illustratif ;

- l'installation de la 13^{ème} Législature ;
- l'appel au dialogue lancé par le Président de la République et la réactivité du Ministre de l'Intérieur qui a invité la classe politique et la société civile à prendre part au processus d'évaluation du scrutin en vue de la Présidentielle et des élections locales de 2019, malgré le boycott d'une partie de l'opposition « dite significative » ;
- la mise en place d'un Comité de Concertation sur le Processus électoral, présidé par une personnalité indépendante.

2. Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires

Le CESE se félicite du lancement de la deuxième phase du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC II 2016-2018), de la poursuite de la dématérialisation des démarches administratives liées à l'investissement et au commerce, du renforcement de l'environnement juridique et fiscal. A cela s'ajoutent des avancées significatives à travers :

- la mise en place, depuis janvier 2017, d'un dispositif juridique et institutionnel pour un déploiement et une administration des Zones économiques spéciales (ZES) ;
- l'érection par décret du parc industriel de Diamniadio en ZES, son opérationnalité et l'enregistrement des premiers contrats de réservation ;
- la décision d'aménager la ZES intégrée de Diass, proche du nouvel Aéroport international Blaise Diagne de Diass (AIBD), devant abriter le cargo village et la plateforme industrielle de 50 ha.

Aussi, les investisseurs privés étrangers s'intéressent de plus en plus à la destination Sénégal. L'optimisme de croissance de 10,2% des investissements privés est conforté par le portefeuille de projets enregistrés dans les domaines de l'agriculture, de l'agro-industrie, de l'industrie, de l'énergie et des services. Les performances enregistrées dans les classements internationaux par Doing business, Mo Ibrahim et Davos ont été déterminantes.

Enfin, avec l'avènement de la loi n° 2017-17 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce et chambres commerciales d'Appel, composés de magistrats professionnels et de juges consulaires, l'environnement juridique et judiciaire des affaires devient plus favorable à l'investissement, plus sûr et plus efficace pour un meilleur règlement des conflits économiques et financiers grâce notamment à la réduction des délais de traitement des dossiers.

Toutefois, certaines contraintes identifiées ne facilitent pas l'atteinte des objectifs. Il s'agit notamment de :

- la baisse tendancielle du budget qui rend insuffisants les moyens financiers et humains impacte négativement les sous-secteurs du numérique (problèmes de dépenses d'exploitation et de fonctionnement, de sécurité et maintenance réseaux, développement de contenus et dématérialisation des procédures...), des grands travaux (promotion des investissements, mobilisation des fonds de contrepartie de l'Etat et pour l'indemnisation des personnes affectées) et les ZES (retard dans la mise en place de l'équipe d'administration, difficultés et retards dans la réalisation de la ZESI de Diass) ;
- l'absence d'un décret fixant l'organisation et le fonctionnement, au niveau central, des services intervenants dans ces sous-secteurs qui ne facilite pas non plus les choses.

3. Concernant la gouvernance sécuritaire

Face à la menace terroriste, renforcée par l'instabilité notée depuis plusieurs années dans la zone sahélo-saharienne, le CESE apprécie les actions menées par le Gouvernement tendant à renforcer ses capacités en matière de prévention et de protection, notamment dans le domaine de l'armement. Il se réjouit également :

- de la finalisation de l'avant-projet de Loi d'orientation sur la sécurité ainsi que de l'élaboration et de l'adoption de la Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Gouvernance et de la Sécurité intérieure 2017-2027 ;
- de la poursuite des recrutements conséquents de policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers ;
- de l'acquisition d'équipements et de matériels et de l'amélioration de leurs conditions de travail ;
- de la baisse de 35% du taux de la criminalité, entre 2015 et 2017.

Par ailleurs, le CESE reste préoccupé par :

- la fin d'engagement de la première génération des Agents de Sécurité de Proximité (ASP), soit un effectif de 7000 jeunes qui risquent d'être libérés, à défaut d'une décision de prolongation ou d'une bonne insertion;
- les effectifs très réduits de la Cellule de Lutte Anti-terroriste face à l'ampleur de la menace, l'insuffisance du budget mis à sa disposition et la sédentarisation du personnel déjà formé qui risque de saper les efforts et les résultats obtenus.

Sur la sécurité routière et la protection civile, la situation reste préoccupante. A titre indicatif, plus de 7 946 accidents de la circulation avec 12 558 victimes dont 302 décès sont dénombrés ; ainsi que 1 551 incendies.

Sous un autre registre, le CESE magnifie le rôle que notre pays continue de jouer au niveau international par la présence toujours renforcée de nos troupes sur les différents théâtres d'opérations sous le mandat des Nations unies, de l'Union africaine ou de la CEDEAO. Ainsi, notre élection comme membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU se justifie amplement.

Enfin, le CESE salue le leadership de notre pays avec la tenue et la réussite de la 4^{ème} Edition du Forum de Dakar, sur la paix et la Sécurité en Afrique.

4. Sur le plan de la gouvernance judiciaire

Le CESE apprécie les réformes d'envergure engagées. L'adoption de la loi organique n° 2017-17 du 17 janvier 2017 sur la Cour suprême contribue aujourd'hui à la simplification des procédures, à la réduction des délais, à l'introduction du référé en matière administrative, au fonctionnement du Bureau d'aide juridictionnelle et de la Commission d'indemnisation, etc.

La création des Tribunaux de Grande instance, à Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Mbour, permet de rapprocher davantage la Justice du Justiciable et de la rendre plus efficace.

Par ailleurs, s'agissant des politiques pénitentiaires et de la protection spéciale des mineurs, le CESE note avec satisfaction les efforts importants consentis dans la prise en charge :

- des détenus avec l'augmentation de la prime alimentaire du détenu, la création de l'Ecole nationale de l'Administration pénitentiaire, la poursuite des projets de construction et de réhabilitation des établissements pénitentiaires..;
- des enfants en danger et/ou en conflit avec la loi, avec la construction et la réhabilitation des centres de sauvegarde des mineurs...

Aussi, malgré la détermination à privilégier les peines alternatives à l'incarcération, de réduire les mandats de dépôt et le travail important des Maisons de Justice, l'augmentation du nombre de détenus (10 467 répartis dans 37 établissements avec une perspective de 11000 pour 2018) constitue une réelle préoccupation.

La réforme du statut des magistrats et celle du Conseil supérieur de la Magistrature ont permis une meilleure valorisation de la carrière avec la Hors hiérarchie qui passe de 21 à 18 ans et l'augmentation du nombre de magistrats élus par leurs pairs, même si l'augmentation de l'âge de la retraite de certaines catégories de hauts magistrats a créé un climat de tension entre la Chancellerie et l'Union des Magistrats sénégalais.

Le CESE se félicite également de la décision du Garde des Sceaux de mettre en place un cadre permanent de dialogue avec les acteurs sociaux de la Justice.

5. Au titre de la gouvernance locale et de la décentralisation :

Le CESE apprécie l'évaluation de la mise en œuvre de la première phase de l'Acte III de la décentralisation, suivant un processus inclusif. Pour corriger les dysfonctionnements relevés, le rapport d'évaluation intègre des propositions et des orientations pouvant aboutir à des solutions de nature à renforcer durablement les capacités d'action des collectivités territoriales.

Pour la deuxième phase, le CESE se félicite :

- du Programme d'Opérationnalisation élaboré et de l'engagement, pour sa mise en œuvre, de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement, pour un montant de 220 millions d'euros, à travers le Projet d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal ;
- de la poursuite des réformes à forte incidence financière : la modernisation de la gestion de l'état civil, la Fonction publique locale, la mise en œuvre du Programme national de Gestion des Déchets, la construction des sièges des collectivités territoriales, le renouvellement du parc automobile des collectivités.

II- SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

L'activité devrait rester dynamique avec une progression nettement au-dessus des attentes (une prévision de 7,4% contre 7,9% en 2016). Cette bonne dynamique du secteur primaire serait essentiellement liée aux performances du sous-secteur agricole et des activités annexes, de l'élevage et des activités extractives. Les sous-secteurs de la pêche et de la sylviculture, pour leur part, devraient croître avec des évolutions relativement faibles.

Au niveau des services financiers et d'assurance, l'activité est attendue en progression de 15,0% en 2017 contre une hausse estimée à 17,8% en 2016. Le sous-secteur des services financiers bénéficierait des efforts consentis pour renforcer la bancarisation et faciliter l'accès au crédit, dans un contexte de renforcement et de soutien de l'activité économique des PME. La branche de l'assurance, pour sa part, devrait suivre également le dynamisme de l'économie sénégalaise.

Au titre de la demande, la consommation finale devrait s'accroître de 6,6%, après une progression de 6,3% en 2016, tirée par la consommation privée projetée en hausse de 6,7% en 2017 contre 6,4% en 2016 ; la consommation publique étant attendue en hausse de 5,9%. Globalement, la consommation finale représenterait 85,6% du PIB en 2017 contre 87,1% en 2016, soit une amélioration de 1,5 point de pourcentage du taux d'épargne intérieure qui passerait de 12,9% en 2016 à 14,4% en 2017.

S'agissant de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), elle est attendue en hausse de 7,3% en 2017 contre 7,0% en 2016. Ce regain traduit la poursuite de l'exécution des projets d'investissements mais également la vigueur des investissements privés qui bénéficient de l'effet d'entraînement créé par le PSE. Ainsi, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, ressortirait à 22,9% du PIB en 2017 contre 23,1% un an auparavant.

Globalement, la demande intérieure ressortirait, en termes réels, en progression de 7,1% en 2017 contre 2,8% un an auparavant, tirée essentiellement par l'investissement. Concernant la demande extérieure, en 2017, elle serait caractérisée par une hausse, en termes réels, des exportations et des importations, respectivement, de 8% et de 7,6%.

1. Le secteur de l'agriculture est caractérisé, en 2017, par des productions records, en liaison avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS), dont l'année 2017 constitue un repère fondamental en termes de réalisation des objectifs fixés.

La production d'arachide a atteint 1.200.000 tonnes. Cependant, le CESE note que le prix fixé à 210 francs CFA le kg n'a pas fait l'objet de consensus, le démarrage tardif de sa commercialisation oblige certains cultivateurs à brader leurs récoltes sur les marchés hebdomadaires et la capacité de trituration de 300.000 tonnes de la SONACOS ne représente que le quart de la production. Ainsi, il invite l'Etat à réfléchir sur l'excédent de 900.000 tonnes.

Concernant **l'horticulture**, le Sénégal a exporté 106.200 tonnes, tous produits confondus, en 2017.

Le bon comportement du sous-secteur de la fabrication des produits agro-alimentaires est fortement lié à la branche du « riz décortiqué et farines » qui devrait progresser de 10,6%, soutenue par les bonnes tendances de la production de riz paddy. La branche de la fabrication des corps gras devrait également être relancée, à la suite de la recapitalisation de la SONACOS SA, en sus des mesures prises par le Gouvernement sur l'exportation de la graine d'arachide dans le sens d'assurer la disponibilité d'intrants pour la trituration.

2. Concernant l'élevage, l'activité est en hausse de 5,9% en 2017 contre 5,8% en 2016. Cette légère progression serait portée, notamment, par la production de lait, d'œuf et de volaille, mais également, par l'évolution positive du cheptel.

L'année 2017 est marquée par le renforcement des dotations budgétaires des projets d'élevage inscrits dans le Plan d'actions prioritaires du PSE, à savoir :

- le Projet d'Appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT) pour un montant de 1 Milliard de FCFA, contre 550 Millions de FCFA en 2016 ;

- le Projet d'Appui à la Modernisation des filières animales (PROMOFA) pour un montant de 295 Millions, contre 150 Millions de FCFA en 2016 ;
- le Projet d'Appui à l'aviculture familiale (PRODAF) pour un montant de 200 Millions, contre 100 Millions de FCFA en 2016 ;
- le Projet de Développement de l'élevage en Casamance (PRODELEC) pour un montant de 250 Millions, contre 147 Millions de FCFA en 2016.

Aujourd'hui, les défis pour le sous-secteur concernent l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières, le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation, autant de préalables pour réussir une bonne structuration des chaînes de valeur des filières lait, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux.

La sécurisation de l'élevage pastoral est une forte préoccupation des plus hautes autorités du pays, ce qui explique du reste le choix du thème de la quatrième édition de la Journée nationale de l'élevage «*Quelles stratégies pour l'éradication du vol de bétail pour une stabilité sociale et économique renforcée ?*», célébrée cette année à Kolda, le samedi 23 décembre 2017 sous la présidence du Chef de l'Etat.

3. Au titre du **sous-secteur de la pêche**, l'activité connaîtrait un fort ralentissement en 2017 suite à la reprise enregistrée en 2015 et 2016. En effet, la valeur ajoutée du sous-secteur est projetée en hausse de 0,3% contre 12,5% en 2016. Ce ralentissement s'explique par l'effondrement des stocks pélagiques côtiers et la restriction de l'accès aux ressources de la sous-région, notamment en Mauritanie.

4. Pour la relance du **sous-secteur du tourisme**, le CESE se félicite de la volonté du Gouvernement et des initiatives en cours : le programme de développement touristique de Saint Louis et sa région, le projet de renforcement de la police touristique le programme sectoriel du micro tourisme, la réhabilitation de l'Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique, le démarrage de la phase de restructuration de la station de Saly, les aménagements sur le site de Pointe Sarène et la mise en service de l'aéroport international Blaise DIAGNE.

Aussi, le Projet d'Intégration de l'Approche Genre, le Programme zones touristiques intégrées (projet phare PSE), le Projet de Redynamisation du Tourisme culturel et de Découverte à Saint Louis et Gorée, le Projet de renforcement de la sécurité des réceptifs, contribueront sans nul doute à l'amélioration et à la diversification de l'offre touristique.

S'agissant des services d'hébergement et de restauration, une bonne progression du sous-secteur est attendue, avec une hausse de 13,3% contre 5,2% en 2016. Cette performance du sous-secteur s'expliquerait par la relance des activités de tourisme qui commencent à porter ses fruits depuis la suppression du visa d'entrée sans compter l'accompagnement du Gouvernement en faveur du secteur.

5. Dans le domaine du transport, le CESE,

❖ encourage l'Etat à poursuivre :

- la mise à jour de la classification du réseau routier dont la finalisation est attendue en 2018 ;
- la construction d'une base de données exhaustives sur les pistes rurales à partir du suivi, de la coordination et l'harmonisation de tous les programmes y relatifs ;
- la mise en œuvre de lettre de politique sectorielle 2016-2020 ;
- l'élaboration du schéma directeur routier et autoroutier ;
- la restructuration pour une meilleure adaptation des services techniques ;
- l'entretien des pistes pour l'amélioration de la qualité du service rendu.
- les efforts d'acquisition d'équipements appropriés pour la traversée de cours d'eau, notamment les deux (2) nouveaux bacs à finaliser en 2018 ;
- l'achèvement des travaux de l'autoroute AIBD-Thiès et Thiès-Touba ;

❖ reste préoccupé par :

- le dispositif à mettre en place, suite à l'achèvement de 9 projets de construction/réhabilitation, ayant produit 267 Km de routes principales et 16 Km d'autoroute ;
- le rythme d'exécution de certains grands chantiers de l'État, comme, les travaux de l'axe CICES-Golf du prolongement de la VDN, les pôles urbains de Diamniadio et de Lac Rose.
- prix péage encore élevé.

L'activité de transport est attendue en hausse de 8,4% contre une progression de 10 % l'année précédente. Cette performance serait imputable, notamment, au dynamisme des activités portuaires, à la faveur des mesures d'allègement des procédures au niveau du port de Dakar pour renforcer sa compétitivité.

Le transport aérien afficherait, par ailleurs, une bonne orientation reflétant, entre autres, l'amélioration des activités touristiques, notamment, le tourisme d'affaires. Le transport routier, pour sa part, se maintiendrait sur une perspective favorable en tirant profit de l'amélioration de la fluidité du trafic, sous l'effet de l'élargissement du réseau routier, de même qu'à la faveur du renouvellement du parc roulant du transport en commun.

Concernant les actions d'amélioration de la navigation, le dragage des chenaux d'accès et des aires d'accostage des quais de Rosso, Podor et Ambidébi, est d'ores et déjà effectif.

6. Dans le secteur industriel, la croissance de la valeur ajoutée du secteur est projetée à 5,9% en 2017 contre 4,8% l'année précédente. Elle est portée par la bonne tenue des sous-secteurs de la fabrication de produits agro-alimentaires, des matériaux de construction, du raffinage et de la fabrication des produits chimiques ainsi que des travaux de sciage et rabotage du bois, des BTP et de l'énergie.

- Concernant le **sous-secteur des industries extractives**, les activités resteraient dynamiques, en rapport avec la relance des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), mais aussi, de l'exploitation de nouveaux

minerais tels que le zircon et le titane. L'exploitation du zircon est en forte hausse (plus de 40% en 2017) pour un objectif de production de 73 000 tonnes. De même, la production d'or est en hausse de 9%, à la faveur de la remontée des cours.

- Dans le **sous-secteur de l'agro-alimentaire**, les activités de fabrication de boissons et de lait devraient également se contracter, affichant ainsi, des replis respectifs de 7,8% et de 23,4%. L'égrenage de coton suivrait également sa tendance baissière de ces dernières années et ressortirait en baisse de 6,4% en 2017.

Cependant, le dynamisme global du secteur secondaire serait atténué par les contreperformances notées dans certaines branches d'activités, notamment, la fabrication de savons, parfums et détergents (-2,0% en 2017 contre -8,0% en 2016) et la fabrication de produits métallurgiques de base et des matériaux d'ouvrage en métal (-5,0% contre +6,0% 2016).

7. L'artisanat, pilier essentiel de l'axe 1 du PSE, a enregistré l'achèvement de la construction et l'équipement du site d'exposition et de commercialisation des produits artisanaux de Mékhé et la finition prochaine de ceux de Thionck-Essyl et Malicounda.

On peut y ajouter l'organisation du 1^{er} Salon international de l'Artisanat de Dakar et la formation de 1.000 artisans de la Chambre de Métiers de Thiès.

En plus de l'équipement et la réhabilitation de 309 ateliers répartis dans les régions centre, est, nord et sud, les actions de renforcement des compétences ont profité à 2.039 apprentis et à 2.208 maîtres apprentissages, entre autres.

Par ailleurs, des retards sont notés dans l'achèvement des travaux de construction des sites d'exposition et de commercialisation des produits artisanaux, en plus de la persistance de la portion congrue (25%) de la Contribution forfaitaire, à la charge de l'employeur, allouée au département.

8. Concernant le secteur énergétique et des hydrocarbures, le Sénégal a atteint en 2017, comme prévu, l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans sa production énergétique globale. Plusieurs actions ont permis d'atteindre cet objectif :

- la construction de grandes centrales solaires (Bokhol, Malicounda, Méouane et Merina Dakhar...) pour accroître les capacités du réseau de la SENELEC, avec une puissance additionnelle de 300 MW entre 2016 et 2017, en vue d'une bonne alimentation de ses clients à des coûts soutenables et le stockage d'une réserve adéquate ;
- l'autoproduction et l'autoconsommation grâce à l'autorisation des installations privées.

La réalisation de ces projets d'atténuation aux changements climatiques a permis d'éviter l'émission de 756 000 tonnes de CO₂ et 1 448 tonnes séquestrées, d'équiper certains hôpitaux, écoles élémentaires, postes de santé, communes (éclairage public) et des postes de garde isolés (gendarmerie, police, eaux et forêts, etc...) en énergie solaire.

Aussi, l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie a mis en œuvre différents projets et programmes pour l'appui à la réduction de la facture d'électricité de l'Administration et la diffusion de lampes à économie d'énergie ainsi que de sensibilisation pour l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En outre, la production énergétique du Sénégal sera également renforcée, à l'horizon 2021, grâce à la mise en service des aménagements hydro-électriques de Gouina, Sambangalou, Kaléta et Souapiti, réalisés respectivement dans le cadre de la coopération au sein de l'OMVS, de l'OMVG et de celle avec la République de Guinée.

Par ailleurs, le CESE apprécie fortement le crédit octroyé par la Banque Mondiale au Sénégal, d'un montant de 54,9 millions d'euros (60 millions de dollars), pour améliorer la gouvernance et la gestion du secteur énergétique et renforcer le cadre juridique du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de promouvoir la concurrence, d'inciter l'investissement dans ce secteur et d'améliorer l'accès à ces technologies. Ce crédit aurait un impact sur la réforme des secteurs de l'énergie et des TIC,

domaines prioritaires du Plan Sénégal Emergent pour stimuler la compétitivité et favoriser une croissance inclusive au Sénégal.

En zone rurale, cette opération a pour objectif de promouvoir l'accès des populations locales à l'électricité en déployant des services modernes, à des tarifs plus abordables, dans les régions encore insuffisamment desservies. Elle contribue à la réduction des inégalités entre les milieu urbain et rural en vue de l'atteinte de l'objectif d'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025. Les actions de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) et du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), initiées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Urgence d'Electrification rurale (PNUER), en complément au Programme Prioritaire d'Electrification Rurale (PPER), devront permettre au Sénégal d'atteindre l'objectif d'un taux d'électrification rurale de 60 % en 2019.

L'année 2017 a vu également, le démarrage sur l'ensemble du territoire, du programme national de biogaz domestique du SENEGAL-PNB-SN par la technique de la méthanisation par voie anaérobie des déchets organiques permettra d'obtenir, à la fois, du biogaz comme source d'énergie de substitution et de l'engrais organique.

Le CESE encourage ce programme de l'Etat dont les objectifs sont entre autres, d'installer des bio-digesteurs domestiques pour 15 000 ménages et 500 cantines et Daaras sur la période 2015-2020 et, promouvoir le recours au biogaz en vue de substituer 100 000 tonnes de bois de chauffe.

Le CESE félicite le Gouvernement dans sa démarche résolument tournée vers les énergies alternatives et renouvelables.

Dans le sous-secteur des **hydrocarbures**, d'importantes découvertes ont été confirmées. Les réserves sont estimées à plus de 640 millions de tonnes de barils de pétrole de très bonne qualité et l'exploitation est prévue à partir de 2021-2023.

Le CESE invite l'Etat à la poursuite de l'élaboration d'une stratégie qui, permettra de tirer, au mieux, profit de la ressource pétrolière et gazière pour l'émergence du Sénégal.

III- SITUATION SOCIALE ET CULTURELLE

1. **Le secteur éducatif** sénégalais, s'inscrit dans un objectif de consolidation et d'extension des acquis engrangés. La politique en cours s'articule autour des trois axes d'orientation stratégique du PAQUET - EF, 2013 - 2025 :

- améliorer la qualité des enseignements-apprentissages ;
- assurer un accès équitable à l'éducation ;
- promouvoir une gouvernance inclusive et transparente.

A ce stade de sa mise en œuvre, le CESE encourage le gouvernement à consolider les progrès notés :

- scolarisation de plus de 1,8 million d'enfants (dont 52 % de filles) ;
- dotation de toutes les écoles primaires (8 135 en 2016) de plans d'amélioration de la qualité, accompagnés de financements pour soutenir leur mise en œuvre ;
- formation et certification de tous les nouveaux enseignants recrutés et formation de tous les enseignants du secondaire à l'utilisation des nouveaux guides pédagogiques ;
- dotation de 98 % de comités de gestion fonctionnels, avec des membres entièrement formés et impliqués dans la gouvernance scolaire, contre 10 % en 2012 ;
- construction en cours de 4 centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE) qui seront opérationnels en 2018 ;
- construction de 190 nouvelles écoles sur 200 pour améliorer l'accès à l'enseignement primaire dans les régions éloignées ;
- production annuelle d'un rapport régional sur l'éducation ;
- établissement d'un système de gestion des ressources humaines, des statistiques et du budget, incluant les logiciels et l'équipement, dans toutes les inspections académiques et dans toutes les inspections de l'éducation et de la formation.

Par ailleurs, le CESE exhorte le gouvernement à respecter les accords signés avec les syndicats d'enseignants et à mener des consultations sincères sur toute nouvelle revendication, pour prévenir d'éventuelles perturbations de l'espace scolaire.

S'agissant de **l'enseignement supérieur**, il ressort de l'évaluation effectuée de l'état de mise en œuvre des décisions issues du Conseil présidentiel que 55,07% ont été entièrement réalisées contre 49,28 en 2016. Une grande partie de ces directives en cours de réalisation concernent les infrastructures, et la réforme du système de gouvernance dont les textes, pour la plupart sont en cours d'adoption ou d'élaboration.

L'analyse de la programmation budgétaire par axe stratégique fait ressortir les éléments suivants :

- 43,55% sont destinés à l'objectif stratégique 3 « améliorer les conditions d'étude et de cadre de vie des étudiants » ;
- 41,16% à l'objectif stratégique 1 « Développer l'offre de formation de qualité des institutions d'enseignement supérieur en réponse aux besoins socioéconomiques et culturels » ;
- 13,78% à l'objectif stratégique 2 « Développer la recherche, l'innovation et la promotion de la création d'entreprises ».

Le budget global du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2017 était de 162 002 975 840 FCFA dont 35 372 000 000 FCFA en dépenses d'investissement, essentiellement orientés dans la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (PDESR), avec son programme de construction d'infrastructures pour :

- renforcer les capacités d'accueil des universités existantes ;
- créer de nouvelles institutions d'enseignement supérieur pour faire face à la demande, sans cesse croissante, de formation supérieure ;
- renforcer les capacités d'accueil des campus sociaux et créer de nouvelles résidences universitaires.

1,51% sont réservés à l'objectif stratégique 4 « Amélioration de la gouvernance et les performances du MESRI.

2. S'agissant du sous-secteur **de la formation professionnelle**, des réalisations remarquables ont été notées :

- la réhabilitation des structures du réseau de la formation professionnelle et technique, constitué de deux grandes catégories de structures : les lycées techniques et les centres de formation professionnelle publics, qui a connu en 2017 une progression en termes de structure 388 et 54 318 apprenants ;
- la construction de deux centres sectoriels en mécanique des poids lourds, de l'automobile, des deux roues, des moteurs hors-bords et en mécanique énergétique à Diamniadio et Diama, en plus de sept centres de proximité de formation professionnelle ; et leur équipement en moyens de transport et en manuels pédagogiques dédiés.
- l'amélioration de la qualité des ressources humaines avec la formation de 24 000 personnes et 10 000 jeunes des zones impactées par des projets et programmes publics, pour être éligibles aux emplois générés par ces projets et programmes.

3. Au niveau **de l'emploi**, un programme d'appui à la promotion de l'emploi rural (PAPER) et un programme de Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local sont élaborés. L'accent a été mis sur l'information relative à l'emploi par la publication de divers supports et la mise en ligne d'un site internet. Les Domaines Agricoles Communautaires (DAC) ont également permis la création de centaines d'emplois.

Pour l'insertion des jeunes à travers le renforcement de l'organisation, du leadership et des ressources techniques et financières, l'ANPEJ a réalisé :

- la mise en place de six (06) antennes régionales et de 20 Espaces Emploi Jeunes (EEJ) dans les départements,
- l'ouverture d'un guichet unique sur l'emploi avec Gaïndé 2000,
- la signature de 30 conventions de partenariat avec des acteurs des secteurs public et privé ;

- la formation de 69 agents et conseillers en emploi et 15 502 jeunes dans divers domaines socioprofessionnels pour l'amélioration de leur niveau d'employabilité ;
- l'octroi de 204 bourses de formation au profit de jeunes bacheliers, en relation avec le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique,
- la mise en ligne d'une plateforme e-learning qui sera complétée par la création de 16 centres TIC, dont trois sont déjà opérationnels, à Linguère, à l'ASAFIN (Grand Yoff) et au Lycée Limamoulaye (Guédiawaye) ;
- l'ouverture de trois (03) centres de formation à l'auto emploi, avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à Kaolack (dans les locaux du Conseil départemental), Saint-Louis (dans les locaux de l'IRJ) et au niveau de l'espace Jeunes de Wakhinane Nimzatt à Dakar,
- le placement de 9 568 demandeurs d'emploi dont 7 979 en stage, dans le cadre de la Convention nationale Etat/Employeurs, etc.) ;
- une stratégie pour le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes (financement de 2 233 projets, avec 6 557 emplois directs créés, pour un montant global de 3 903 659 033 FCFA, élaboration de 3 728 plans d'affaires et la mise en place d'un réseau de 11 juniors conseils d'entreprises) ;
- le financement, dans le cadre du projet « Une ASC, Un Projet », 14 projets de commercialisation d'eau minérale AQUATERRA, dont trois (03) points de stockage à Pikine, Rufisque et Guédiawaye et 11 points de distribution à Pikine (4), Rufisque (3) et Guédiawaye (4),

- le démarrage du programme de Haute intensité de Main d'œuvre (HIMO) à Tivaouane, sur deux sites d'aménagement d'espaces publics, etc.).

Cependant, ces contraintes sont à relever :

- l'effritement institutionnel : le département de tutelle ne dispose pas encore de leviers opérationnels nécessaires à la concrétisation rapide des résultats attendus ;
 - la faiblesse de l'allocation budgétaire provoque un taux d'exécution faible des activités inscrites au plan de travail annuel ;
 - la faiblesse de l'administration de l'emploi qui ne dispose pas d'une régie centrale forte et de répondants locaux expérimentés.
4. Dans le secteur de la **Santé**, la mise en œuvre du PNDS (2009-2018) a permis d'enregistrer des résultats importants comme l'attestent les éléments ci-dessous :

- le profil sanitaire affiche des indicateurs en nette progression en ce qui concerne la lutte contre la morbidité, les maladies chroniques, les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles (MNT) etc. :
 - baisse de la mortalité infantile, infanto-juvénile et néonatale avec un meilleur accompagnement de la mère et de l'enfant ;
 - baisse significative de la morbidité et de la mortalité palustres ;
 - maintien de la faible prévalence du VIH ...0.7 % en 2015.
- l'élargissement de la couverture sanitaire à travers un maillage du territoire en infrastructures sanitaires est plus étoffé avec l'ouverture de 5 nouveaux hôpitaux, 10 nouveaux centres dans les villes et la mise en service de 8 nouveaux centres de dialyse pour la prise en charge décentralisée des malades insuffisants rénaux.
- le renforcement des équipements et le relèvement du plateau technique avec l'acquisition de matériels (16 scanners, 35 tables de radiologie

numérique, 14 appareils de mammographie et 50 appareils d'échographie, 4 camions hôpitaux et 327 ambulances) ont permis l'amélioration de la qualité des soins.

- le renforcement des effectifs avec le recrutement de 2000 agents à tous les niveaux de la pyramide sanitaire a contribué à la résorption du déficit de personnel.
- les initiatives dans le cadre de la promotion de la protection sanitaire des jeunes ont permis :
 - la tenue de 26 stratégies avancées de dépistage volontaire anonyme du VIH/SIDA particulièrement, dans les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor réputées à forte prévalence et/ou d'alerte ; la mise en œuvre d'un programme transfrontalier de lutte contre le VIH/SIDA, à travers 5 plans d'actions par an ; le dépistage de 1450 adolescents et jeunes au VIH/SIDA de façon volontaire, gratuite et anonyme ;
 - l'appui au fonctionnement des 15 Centres conseils pour adolescents (CCA) répartis sur douze régions à l'exception de celles de Fatick et de Diourbel et la sensibilisation de 2305 jeunes/ados lors des causeries sur les comportements à risque et les attitudes responsables à adopter

Malgré ces acquis considérables, force est de relever la persistance de certains défis, notamment en matière de renforcement du système de santé, de lutte contre la mortalité, de prise en charge des maladies non transmissibles, de la sécurité sanitaire, de malnutrition, de répartition des effectifs, de coordination et de suivi évaluation des différentes interventions.

Le CESE constate l'absence de politique anticipée de renouvellement du plateau technique, avec comme conséquences l'arrêt du service de radiothérapie de Le Dantec, la panne ou absence de certains appareils comme le scanner dans certaines régions et le déficit de médecins spécialistes.

Par ailleurs, le CESE invite à la vigilance pour améliorer l'accueil et la sécurité dans les hôpitaux, objet de beaucoup de faits divers.

5. En matière de **protection sociale**, d'importantes améliorations ont été faites :

- à l'IPRES, on peut noter la mise en œuvre réussie d'une mensualisation des pensions de retraite ; la bonne conduite du projet d'harmonisation et de modernisation des systèmes d'information de la CSS et de l'IPRES ; la revalorisation des montants de la pension ;
- à la CAISSE DE SECURITE SOCIALE, il s'agit de la revalorisation des prestations familiales et des rentes ; de l'achèvement de la construction de 400 logements sociaux à Bambilor et du renforcement de la prévention des risques professionnels et de l'organisation d'une rencontre internationale sur la promotion de la prévention et la gestion des risques professionnels ;
- l'adoption par le Gouvernement de la Politique nationale de Sécurité et Santé au Travail ;
- la Tenue de la deuxième Conférence sociale dont le thème portait sur la retraite ;
- la réforme de l'assurance maladie obligatoire par une modernisation du système d'information en vue d'une meilleure gouvernance des IPM ;
- de la Couverture maladie universelle qui a enregistré un taux de couverture sanitaire qui est passé de 20% à 47% en 2 ans d'application, avec l'enrôlement de plus 2,3 millions (exclue la cible élève dont l'enrôlement est en cours) qui bénéficient des prestations offertes au niveau des mutuelles de santé au nombre de 675 ;
- 300.000 ménages bénéficient aujourd'hui d'une allocation de 100 000 F CFA par an à travers le programme de bourses de sécurité familiale, sur un objectif de 400.000 en 2018 ;
- la prise en charge des personnes vivant avec un handicap à travers la distribution de plus de 25.000 cartes d'égalité des chances et l'inscription de tous les détenteurs dans les mutuelles de santé afin de leur permettre de bénéficier gratuitement des soins dans les structures publiques ;

- la rénovation et le renforcement du plan sésame et la gratuité des dialyses et des césariennes sur l'ensemble du territoire ainsi que la subvention des médicaments anticancéreux ;
- la promotion du genre avec la révision de la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), la traduction et la vulgarisation de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Par ailleurs, on note également :

- la baisse de la prévalence de la pratique des mutilations génitales des femmes, avec un taux qui passe de 28 % à 25 % et 6 226 déclarations communautaires d'abandon de cette pratique ;
- la reprise de l'organisation de la quinzaine nationale de la femme en 2017 ;
- la mise en œuvre du Programme intégré de Développement économique et social (PIDES) pour la protection sociale et la lutte contre la pauvreté, avec le financement de 751 projets individuels et 221 projets communautaires pour un montant global 675 millions de CFA et la formation de 1 414 bénéficiaires ;
- la mise en œuvre du programme de renforcement des dynamiques locales de développement économique et social (PRODES), qui a facilité la mise en place de 228 moyennes et petites entreprises, permettant la création de 570 emplois.

6. Dans le domaine **sportif** le CESE se réjouit de la qualification de l'équipe nationale de football au mondial 2018 et par cette occasion apprécie les bonnes performances de nos différentes équipes nationales sportives sur le plan régional et international. La campagne 2017 a permis au Sénégal de remporter, toutes compétitions confondues 71 médailles dont 27 en or, 17 en argent et 27 en bronze.

Par ailleurs, le CESE encourage le Gouvernement à :

- poursuivre le programme de construction, de réhabilitation et de mise aux normes des infrastructures sportives avec notamment : la construction en cours de l'Arène nationale, de la cité sportive de Diarnadio (démarrage effectif des travaux du Palais des Sports), des stades régionaux de Sédhiou, Kédougou, Kaffrine, et ceux de Dakar (Limamoulaye, Parcelles Assainies, Ngor, Ngalandou DIOUF, Mbao), la réhabilitation des Stades Alassane Djigo (réceptionné) et Lat Dior de Thiès ;
 - mettre en place un dispositif de maintenance approprié du stade Léopold Sédar Senghor qui a été mis aux normes avec un nouveau système d'éclairage sportif et du stadium Marius Ndiaye avec la réfection du parquet, de la toiture et de la climatisation ;
 - consolider le soutien aux fédérations, matérialisé par la signature de onze (11) conventions pour un montant de 200 millions de Fcfa, ce qui a permis d'assurer la promotion de la pratique du sport ;
 - poursuivre la relance du sport scolaire et universitaire, avec des activités marquées par, au niveau universitaire l'organisation de compétitions à Dakar et St-Louis ayant enregistré la participation de 64 institutions contre 33 l'année dernière et, au niveau scolaire, par l'organisation de compétitions dans les 14 régions avec un taux de participation de 31.57% des écoles ;
 - appuyer les centres et instituts dédiés, dans le cadre des loisirs inclusifs, pour permettre aux couches vulnérables de pratiquer du sport selon leurs spécificités.
7. Dans le secteur **culturel**, 2017 était déclaré par le Président de la République "année de la culture". Les efforts consentis par l'Etat ont permis aujourd'hui de noter au niveau du secteur un regain de vitalité comme en témoignent les résultats appréciables obtenus dans tous les sous-secteurs. Ainsi,

- sur le plan cinématographique, le Fonds de Promotion de l'Industrie cinématographique et audiovisuelle (FOPICA) a permis la réalisation de plusieurs films par des cinéastes sénégalais qui ont obtenu des distinctions importantes au niveau international :
 - le long métrage " Félicité" du réalisateur Alain GOMIS, a remporté l'Ours d'argent à la Berlinale 2017¹, l'Étalon d'Or du Yennenga au FESPACO 2017 et près de 04 autres prix ;
 - le documentaire long métrage "Kemtiyu, Cheikh Anta" du réalisateur Ousmane William MBAYE, a obtenu le 1^{er} Prix du meilleur documentaire au FESPACO 2017 ainsi que six autres prix ;
 - les courts métrages de jeunes cinéastes sont sélectionnés dans de grands festivals internationaux comme "Xalee bu reer - l'enfant perdu" de Abdou Khadir NDIAYE et "Une Place dans l'avion" de Khadidiatou SOW, Lauréate du Clap Ivoire 2017.
- le sous-secteur du « Livre et de la lecture » s'est enrichi de Six (06) centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) tandis que le réseau de lecture publique a bénéficié d'importants équipements, de bibliothèques et de livres ;
- s'agissant du « patrimoine culturel »,
 - le programme de réhabilitation des sites et monuments historiques a bénéficié d'un budget de 503 millions de francs CFA (BCI) qui a permis la réhabilitation de sites et monuments historiques majeurs des régions de Sédhiou, Ziguinchor, Saint-Louis, Matam, Fatick, Kaolack, Dakar, Thiès et Louga ;
 - le programme non moins important d'aménagements de plusieurs espaces mémoriels historiques ou sacrés a contribué à la réviviscence de certains sites symboliques comme le Baobab de Fadjal, la Tombe de Meissa Waly Dione à Mbissel, la Gouye

¹ 67 festival international du film de Berlin

Toucar, la Pierre sacrée de Kourou Gningué Gningué (Saraya), etc;

- enfin, le projet de revalorisation du patrimoine culturel immatériel et de valorisation de la diversité culturelle a permis la validation de 300 expressions culturelles parmi lesquelles, 188 ont été retenues sur la liste représentative nationale du patrimoine culturel immatériel, ainsi que l'appui aux communautés locales ;
- le sous-secteur des « Arts et de la création », a bénéficié d'un important programme de soutien (circulation des artistes), d'appui (production musicale) et de renforcement des capacités des acteurs, avec comme principales réalisations, le financement de 39 projets par le Fonds de développement des Cultures urbaines (FDCU), le soutien à 12 associations et activités culturelles par le Fonds d'aide aux Artistes et au Développement de la Culture, l'acquisition de 14 véhicules et d'un important lot de matériels de sonorisation et de studio d'enregistrement pour les centres culturels régionaux.

Il convient également de noter l'appui apporté par les structures de diffusion (Théâtre national Daniel Sorano, le Grand Théâtre, la Maison de la Culture Doua Seck, la Place du Souvenir Africain, le Monument de la Renaissance africaine mais également les centres culturels régionaux). Ces infrastructures continuent à accompagner l'éclosion des arts et de la pensée. D'ailleurs, pour une plus grande autonomie de ces structures, le Grand Théâtre, le Musée des civilisations noires ainsi que le théâtre national Daniel Sorano ont été érigés en établissement public.

Enfin, lors de sa participation aux 8^{èmes} Jeux de la Francophonie (Abidjan, juillet 2017), le Sénégal a pu obtenir, pour la première fois, trois (03) médailles en Culture (2 en argent et une de bronze).

8. Dans la **branche « eau »**, la production augmenterait de 12,3%, sous l'impulsion des investissements réalisés dans le cadre du Programme d'urgence pour réduire le déficit de production, en l'occurrence, dans la région de Dakar et le milieu rural. Le CESE salue réalisation d'un plan national et de onze (11) plans locaux de gestion intégrée des ressources en eau. Il faut

noter que toutes ces réalisations permettent un meilleur suivi des ressources en eau identifiées.

Pour faire face à la croissance démographique de la ville de Dakar et sa périphérie, deux projets majeurs ont été lancés. Il s'agit de la construction d'une troisième usine de production d'eau potable à Keur Momar Sarr (KMS 3) et la réalisation d'une unité de dessalement d'eau de mer.

9. Le sous-secteur de **l'assainissement** a mobilisé plus de 270 milliards FCFA, destinées à la réalisation, sur l'ensemble du territoire d'ouvrages de drainage des eaux usées et pluviales, à la densification des réseaux d'assainissement et à la réalisation de stations d'épuration.

Les travaux qui seront ainsi réalisés permettront à plus de 312.000 familles d'avoir accès à des systèmes d'assainissement adéquats.

Il a été également retenu un programme de 100.000 latrines familiales au profit des communes rurales qui va démarrer dès le début de l'année 2018.

Ces programmes d'assainissement vont aussi prendre en charge la restructuration de quartiers de la banlieue et des villes de l'intérieur du pays confrontés régulièrement aux problèmes d'inondation.

En milieu urbain, les opérations de l'ONAS ont permis d'améliorer très sensiblement le taux de disponibilité des ouvrages, avec un ratio de 35% pour le curage des réseaux d'eau usées et de 60% pour les réseaux d'eaux pluviales. C'est ainsi qu'on a pu atteindre 90% de disponibilité pour les stations de pompage d'eaux pluviales, et de 95% de disponibilité pour les eaux usées.

Par ailleurs, les réseaux ont été renouvelés sur 7 Kms et étendus sur 13 Kms, permettant d'améliorer notablement le taux de traitement et le niveau de dépollution.

IV. SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Sénégal s'est inscrit dans une dynamique de gestion de ses ressources environnementales dont les préoccupations à moyen et long terme, sont clairement définies dans son référentiel de politique économique, sociale et environnemental qu'est le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Les problématiques environnementales sont prises en charges par :

- i. le ministère en charge de l'environnement et du développement durable (MEDD) à travers la lettre de politique sectorielle (LPSEDD 2016-2020) et d'autres documents de planification et d'orientations stratégiques : la stratégie nationale de développement durable (SNDD), le rapport exploratoire sur l'économie verte (REEV), la stratégie nationale des emplois verts (SNEV) ;
- ii. le Ministère des Mines et de la Géologie nouvellement créée avec comme outil de planification actuel, le plan d'action prioritaire (PAP 2014-2018).

Les différentes initiatives gouvernementales déclinées en 2017 concernent :

1. L'amélioration de la qualité de vie par l'aménagement d'espaces verts et le reboisement, la préservation des poumons verts, particulièrement dans les villes qui font face à une spéculation foncière importante.

2. La promotion d'une démarche d'économie verte basée sur l'économie circulaire initiée spécifiquement dans le secteur de l'agrobusiness et des déchets, niche en termes de croissance verte et de création de valeur ajoutée d'emplois.

3. La question des déchets, préoccupation majeure tant au niveau des quantités produites que des modes de gestion et du traitement.

Afin de tirer profit de ce secteur, les opportunités de création de revenus d'emplois verts, des initiatives entreprises et des programmes de valorisation

se développent dans le secteur des déchets plastiques, électroniques, du papier et des huiles usagées.

Ainsi, des entreprises de recyclage de ces déchets ont été accompagnées dans le cadre du projet de promotion des emplois verts (PPEV) mis en œuvre par la Direction des financements verts et du partenariat (DFVP) du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD).

L'UCG à travers le Programme national de Gestion des Déchets est en train de réaliser des Centres intégrés pour la valorisation des déchets (CIVD) dans les villes religieuses de TOUBA, TIVAOUANE et KAOLACK. Cependant, des efforts d'investissement et d'organisation sont encore à faire dans l'amélioration du cadre de vie qui demeure une forte attente des populations, exposées aux effets néfastes des décharges.

Le CESE constate, malgré ses différents avis appelant à leur fermeture, que les décharges publiques à ciel ouvert, comme celle de MBEUBEUSS et à l'entrée des grandes villes (Kaolack, Diourbel etc.), sont toujours opérationnelles alors que les sites concernés, sont multi polluants avec des risques très élevés de contamination de toutes les personnes qui travaillent aux alentours.

4. Au titre de la **préservation de l'environnement et des ressources naturelles**, les objectifs fixés ont été déclinés à partir de programmes en cohérence avec les engagements internationaux et le Plan Sénégal Emergent (PSE) dont l'une des options majeures est de garantir un équilibre entre le développement des activités productives et la gestion de l'environnement afin d'assurer la stabilité des systèmes de productions.

Ainsi, les programmes entamés ont pu être poursuivis et ont concerné, principalement :

- l'amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles (suivi de la qualité de l'air, protocole avec les institutions, communication, sensibilisation et éducation environnementale) ;

- la surveillance du cadre de vie (la lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques, le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (17 PGES réalisés), le contrôle des établissements classés (91 ICPE de première classe inspectés) et 1000 véhicules ont fait l'objet de contrôle dans le cadre de la réduction des émissions atmosphériques ;
- la reconstitution du couvert végétal, les résultats obtenus sont estimés en moyenne à 20 000 hectares /an pour les plantations à 2844 hectares pour la régénération naturelle assistée (RNA) à 48 000 ha pour la mise en défens. L'effort de reboisement a été rehaussé par l'intervention de l'agence nationale de la grande muraille verte, à travers la création de parcelles agroforestières sur une superficie de 5 000 hectares ;
- la lutte contre les feux de brousse : il a été noté une tendance à la baisse des superficies brûlées grâce notamment à la réalisation d'ouvertures et d'entretiens de pare-feu avec un total de 3 334 km, soit 80% des prévisions annuelles mais aussi en matière de sensibilisation des populations ;
- la lutte contre le trafic illicite de bois avec l'appui des forces de défense et de sécurité pour des patrouilles mixtes et également le renforcement du dispositif de renseignement. Il est prévu à très court terme un renforcement de la coopération opérationnelle entre les différents acteurs engagés dans la surveillance des forêts, à savoir l'administration des eaux et forêts et les autres forces de défense ;
- le renforcement de capacités et de promotion de l'économie verte : emplois verts, appui technique et financier aux collectivités locales ;
- la poursuite des travaux de stabilisation de la brèche sur la langue de Barbarie à Saint-Louis avec les organismes bailleurs internationaux dans les villages environnants, même si la mer continue à faire des avancées récurrentes constatées au niveau de Goxumbacc, et Guet Ndar à Saint-Louis, dans la ville de Rufisque, au niveau de la Petite-Côte où elle constitue une menace pour le tourisme balnéaire ;

- la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées afin d'améliorer l'état de conservation des parcs nationaux, réserves, aires marines protégées et zones humides avec en ligne de mire, l'atteinte à l'horizon 2020 des objectifs d'AICHI pour la biodiversité ;
- un dispositif juridique et institutionnel de prévention des risques liés aux organismes génétiquement modifiés, a été mis en place et les efforts d'amélioration et de vulgarisation de la réglementation en vigueur et de renforcement des capacités des parties prenantes se poursuivent ;
- la lettre de politique sectorielle du ministère des mines et de la géologie, a mis en place des programmes de géosciences dans la recherche et le développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, à travers l'évaluation de ressources minérales, l'utilisation des terres, la réduction des risques géologiques et la protection de l'environnement.

5. En matière de lutte contre les changements climatiques, la prise en charge des préoccupations environnementales a été maintenue sous l'effet d'une volonté politique forte combinée à la dynamique du respect des engagements internationaux et notre pays a eu une participation remarquable dans les négociations des conférences sur le climat (COP) où la voix du Sénégal a toujours été entendue au sein du groupe africain.

Signataire de l'accord de Paris, le Sénégal a révisé le document de Contribution Déterminée Nationale (CDN) matérialisant son engagement à participer à l'effort de lutte contre le dérèglement climatique. Le projet de CDN a été présenté à la COP 23 de BONN au mois de novembre 2017.

Toutefois, la bonne mise en œuvre de la CDN et la poursuite des objectifs de développement durable nécessitent la mobilisation d'importants moyens financiers.

Section II : RECOMMANDATIONS

Secteurs / Sous-secteurs	Recommandations
GOVERNANCE ET SECURITE	
Environnement des affaires, gouvernance politique et sécuritaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'attractivité de l'environnement des affaires, la gouvernance politique et sécuritaire en : <ul style="list-style-type: none"> - augmentant les dotations budgétaires du Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé services de l'Etat pour lui permettre de davantage faire face aux défis du numérique, de la promotion des investissements, de la réalisation des grands travaux et des Zones Economiques Spéciales (ZES) ; - prenant le décret portant organisation et fonctionnement au niveau central de la structuration de services dédiés aux ZES ; - prenant toutes les dispositions nécessaires pour rétablir la confiance et renforcer la crédibilité des processus électoraux en créant notamment un cadre inclusif et permanent de concertation ; - renforçant les moyens financiers, logistiques et humains de la Cellule de Lutte Anti-terroriste, valorisant le traitement des personnels et assurant le plus rapidement possible le maillage du territoire ; - améliorant la communication sur les questions sécuritaires ; - facilitant la prolongation ou la reconversion des 7000 ASP de la première génération ; - finalisant en urgence l'élaboration de la Charte Nationale du Civisme ; - redynamisant et renforçant les sous-secteurs de la sécurité routière et de la protection civile.

Gouvernance locale et
Décentralisation

2. Améliorer le système fiscal local en :

- décentralisant la chaîne fiscale au niveau des collectivités locales et rapprocher l'administration fiscale centrale au niveau local, tout en impliquant les Collectivités locales (CL) aux opérations des différentes phases de la chaîne fiscale ;
- instaurant un cadre de concertation entre les sociétés concessionnaires (eau, électricité téléphone), l'Etat et les collectivités locales pour assurer, d'une part, une meilleure traçabilité de l'assiette et du recouvrement des impôts et taxes au profit des Collectivités locales et, d'autre part, le suivi de l'évolution des éléments du chiffre d'affaire qui intéresse le plus immédiatement les collectivités locales ;
- dotant les départements de ressources propres provenant, notamment, des impôts et taxes, qui étaient, tout ou partie, affectés à l'Etat ;
- harmonisant le CGCL avec le CGI par la suppression dans le CGCL des recettes obsolètes et l'intégration de la contribution globale unique (CGU) et de la contribution globale foncière (CGF) prévues dans le CGI.

3. Promouvoir des mécanismes de financement innovant en :

- élaborant un cadre juridique plus propice au développement de l'emprunt et d'accès des collectivités locales aux contrats ppp ;
- organisant et structurant un dispositif national paritaire (Etat / Collectivités locales) de promotion de la coopération décentralisée ;
- négociant avec les partenaires techniques et financiers la mise en œuvre de projets et programmes de décentralisation et de développement local des collectivités locales pour consolider les acquis des programmes et projets clôturés ou en cours de l'être ;
- rendant plus attrayant les territoires pour inciter les PTF à soutenir financièrement les efforts de l'Etat de manière équitable et transparente.

4. Assurer une bonne mise en œuvre de l'Acte 3 de la décentralisation en :

- accélérant le processus de mise en œuvre de la phase 2 de la réforme par la révision du CGCL et l'adoption de sa partie réglementaire, tout comme le processus de mise en place des pôles territoriaux, la valorisation des potentialités économiques des territoires et la promotion

Gouvernance locale et Décentralisation	<p>de la coopération et de la solidarité entre collectivités locales pour une mutualisation des actions et ressources ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendant opérationnelle la fonction publique locale pour permettre à chaque collectivité locale de disposer d'un organigramme type et des ressources humaines qualifiées ; - incitant chaque collectivité locale à élaborer un document de planification (Plan Local d'Emergence) arrimé aux orientations nationales du PSE et orienter les budgets locaux vers le financement des investissements du Plan Local d'Emergence ; - élaborant et mettre en application un dispositif de mise en cohérence des interventions des PTF pour optimiser leur impact et assurer l'équité territoriale (par exemple mettre à profit la conférence d'harmonisation ou table ronde des bailleurs) ; - impliquant les collectivités locales dans la mise en œuvre des investissements du P.U.D.C. implantés sur leur territoire respectif.
---	---

SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Agriculture	<p>5. Prendre des mesures d'urgence pour l'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du dispositif d'accompagnement des agriculteurs pour améliorer leur accès au crédit, aux intrants agricoles comme les semences et les engrais, et aux acheteurs en gros ; - de la sécurité alimentaire et réduire la malnutrition grâce au développement de la chaîne de valeur agricole du maïs, des haricots et du mil ; - du financement du secteur, en vue notamment d'accélérer la réalisation des conditions préalables au développement des filières ; - de la gestion de la filière arachide en organisant une consultation nationale.
Elevage	<p>6. Consolider les politiques en cours pour la promotion du secteur de l'élevage en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actualisant les données du dernier recensement national de l'agriculture et de l'élevage pour une meilleure connaissance du secteur, et promouvoir l'assurance du bétail ; - finalisant et opérationnalisant le Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL), qui va consacrer la collecte systématique et régulière des données nécessaires au suivi du secteur ;

<p>Elevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - accélérant la structuration des filières de productions animales; - finalisant le code pastoral avec l'implication de l'ensemble des acteurs ; - mettant en place des centres de collecte de lait multifonctionnels.
<p>Tourisme</p>	<p>7. Dynamiser et rendre plus attractif le secteur du tourisme en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - allégeant les conditions fiscales pour les entreprises touristiques et encourager le secteur privé local à s'investir dans le secteur ; - diversifiant les offres touristiques par : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la création d'un nombre suffisant de réceptifs hôteliers conformes aux standards internationaux et des produits haut de gamme ; ➤ la valorisation des sites, œuvres et héros de notre patrimoine culturel ; - formant une main d'œuvre qualifiée ; - promouvant le tourisme local avec un programme national avec les institutions, sociétés publiques et privées ; - encadrant davantage les artisans pour leur permettre de gagner des parts de marchés publics surtout avec la décision du chef de l'Etat de centraliser la commande de mobiliers à la DMTA ; <p>8. Accélérer et amplifier les réformes visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure adaptation des offres de formation professionnelle aux besoins des entreprises ; - l'adoption d'un pacte pour l'émergence et la compétitivité en partenariat avec le secteur privé.
<p>Energie et hydrocarbures</p>	<p>9. Accroître les performances du secteur en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - validant et mettant en œuvre la stratégie sur la maîtrise et l'efficacité énergétique ainsi que celui sur les énergies renouvelables ; - associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration des textes devant permettre la mise en place de la nouvelle autorité de régulation du secteur de l'Energie, l'harmonisation des tarifs entre les milieux urbain et rural, la finalisation et la diffusion du Code de l'Electricité, des décrets d'application de la loi sur les énergies renouvelables, la réduction du coût de l'électricité... ; - finalisant la révision du Code pétrolier et faciliter son

<p>Energie et hydrocarbures</p>	<p>application ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - prenant toutes les dispositions nécessaires pour assurer un fonctionnement efficient du Comité d'Orientation Stratégique du pétrole et du gaz (COS – PETROGAZ) en s'assurant du respect de son cahier de charges et des échéances pour l'élaboration des stratégies et plans requis.
<p>SITUATION SOCIALE ET CULTURELLE</p>	
<p>Education</p>	<p>10. Faire une évaluation d'étape du PAQUET-EF et poursuivre les réformes engagées en accordant une attention plus soutenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif ; - l'intensification de la politique de promotion de l'enseignement des sciences, des mathématiques et des technologies ; - à la mise en œuvre des programmes de modernisation des daaras ; - à la résorption des abris provisoires à tous les niveaux ; - au respect des protocoles d'accord signés avec les syndicats d'enseignants, à la diligence dans le traitement des nouvelles revendications et à la mise en œuvre des résultats résultant des études sur le système de rémunération des agents de la fonction publique ; - l'articulation du PAQUET-EF au PSE, à l'Acte 3 de la décentralisation, aux 11 décisions présidentielles issues des Assises de l'Education et de la Formation, aux réformes budgétaires de l'UEMOA et au Programme de Développement 2063 pour l'Afrique et à l'Agenda Education 2030.
<p>Enseignement Supérieur</p>	<p>11. Rendre plus compétitives les universités publiques, en consolidant les acquis et intensifiant les réformes visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réorientation du système d'enseignement supérieur vers les sciences, la technologie, les formations professionnelles courtes ; • le renforcement de la carte universitaire pour favoriser l'accès, la diversification de l'offre de formation et la qualité des enseignements apprentissages ; • l'utilisation des TIC pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de l'élargissement de l'accès et de l'efficacité du système ; • l'amélioration du pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche ; • l'orientation des ressources à la recherche et à l'innovation.

<p>Formation Professionnelle, emploi et dialogue sociale</p>	<p>12. Prendre de nouvelles mesures pour booster l'emploi des jeunes et renforcer la protection sociale des travailleurs, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du cadre législatif et réglementaire avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'intégration dans les marchés publics de clauses de garantie d'emploi et d'embauchage de la main-d'œuvre locale ; ➤ la finalisation des réformes du code du travail 20 ans après son adoption ; ➤ l'actualisation de tous les textes sur le statut des agents de la fonction publique en corrigeant les disparités notées dans les avancements et le système de rémunération ; tenue états généraux de la fonction publique - la formation des jeunes et le développement de l'auto-emploi pour renforcer leur employabilité ; - le renforcement des moyens de la direction des statistiques et du travail pour avoir des données fiables, à temps réel ; - l'accompagnement des initiatives économiques et entrepreneuriales des jeunes dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage lato sensu pour participer à l'autosuffisance alimentaire ; - la réforme des IPM pour élargir le nombre de bénéficiaires de la CMU et mutualiser l'information des données de la CSS et de l'IPRES.
<p>Santé</p>	<p>13. Consolider les acquis notés et inscrire au chapitre des priorités du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre de la nouvelle Carte Sanitaire du Sénégal ; - l'augmentation du budget du MSAS à hauteur de 15 % et l'érection de la santé publique en urgence nationale dans le cadre de la mise en œuvre du PSE ; - l'implication du secteur privé dans le financement de la politique de la santé au travers de mécanismes innovants liés à la fiscalité et à la RSE ; - l'implication des collectivités territoriales et de la diaspora dans la gestion et le financement des projets sanitaires, notamment ceux spécifiques au monde rural ; - le renforcement des capacités opérationnelles des différentes structures de la pyramide, en décentralisant la formation et l'accompagnement, pour rendre les unités opérationnelles plus performantes sur les conditions d'accueil aux services d'urgence, de la qualité de la prise en charge médicale et sociale des malades ;

<p style="text-align: center;">Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement du dispositif institutionnel législatif et réglementaire à travers la clarification des compétences des structures et la mise à jour des textes régissant le secteur de la Santé notamment dans les domaines de la sécurité sanitaire, de l'environnement, de la prévention, de la veille et de la surveillance épidémiologique ; - le dialogue avec les syndicats de la santé pour apaiser le secteur sur le plan social, en apportant des solutions durables aux personnels de la santé vecteur capital de la mise en œuvre de la politique définie ; - le développement des mutuelles de santé et des mécanismes de ciblage, en vue d'étendre la gratuité des soins en faveur des groupes vulnérables.
<p style="text-align: center;">Eau et assainissement</p>	<p>14. Poursuivre et / ou intensifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et privés intervenant dans le secteur de l'hydraulique, pour un service public fort, capable de gérer les rapports entre l'Etat et ses partenaires (PTF, secteur privé, ONG, société civile...) ; - la concertation entre les acteurs, en renforçant les capacités de mobilisation de fonds, d'expertises et de synergie des acteurs à travers de coalitions fortes ; - la collaboration avec les partenaires financiers afin de mieux coordonner les initiatives et orienter les financements vers les zones prioritaires au regard de la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; - la construction d'ouvrages structurants (forages, châteaux d'eau, réseaux multi villages, transferts d'eau) ; - l'implication des Collectivités locales dans la densification et les extensions de réseaux.
<p style="text-align: center;">Culture</p>	<p>15. Accélérer la construction du Centre national de la cinématographie et de l'audiovisuel « Cité sénégalaise du Cinéma » et l'institut des Métiers et des Arts (IMA) prévus à Diarniadio, l'adoption de la loi sur le livre et l'érection du mémorial « le bateau Joola » ;</p>

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

<p>Préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles</p>	<p>16. Améliorer la stratégie de protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restauration des formations naturelles dégradées ; - l'aménagement et la mise en place des forêts, notamment, communautaires ; - la poursuite de la création d'éco villages ; - l'extension des aires marines protégées ; - l'amélioration de la qualité de l'air avec le respect des normes de rejets ; - la mise en place de cadres multi-acteurs de suivi des Plans d'atténuation des impacts négatifs liés aux activités extractives, identifiés dans les études d'impact environnemental et social des projets miniers ; - la mise en place des plans de gestion des écosystèmes marins et côtiers ; - la poursuite du recrutement de personnels pour la gestion des forêts ; - une réglementation et un encadrement de l'exploitation des ressources minières.
<p>Cadre de vie</p>	<p>17. Améliorer les politiques d'aménagement urbain à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion d'une planification spatiale et temporelle qui tient compte des spécificités urbaines et de l'évolution de la population urbaine ; - la réorientation des stratégies d'aménagement urbains comme les pôles urbains vers les régions centre et sud-est pour réduire le déséquilibre urbain structurel du pays largement en faveur de l'axe Dakar-Mbour-Thiès ; - la prise en compte de la réforme foncière en cours dans les politiques d'aménagement urbain.
<p>Gestion des déchets</p>	<p>18. veiller dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de prise en charge des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la réorientation vers l'économie circulaire des déchets en tant que source de valeur ajoutée ; - au renforcement du cadre juridique et institutionnel ; - à la fermeture des décharges publiques à ciel ouvert ;

Economie verte	<p>19. promouvoir le financement vert à travers :</p> <ul style="list-style-type: none">- le recours à la fiscalité verte (éco-fiscalité) ;- le développement du partenariat public privé ;- l'appui financier aux collectivités locales dans le cadre de l'acte III de la décentralisation ;- la création d'emplois verts et le verdissement de l'économie sénégalaise à travers des investissements accrus dans la valorisation du capital naturel, la transition énergétique et l'efficacité dans l'utilisation des ressources pourraient générer une croissance accélérée du produit intérieur brut (PIB)- l'identification des institutions financières nationales d'envergure, à soutenir, pour l'obtention d'une accréditation du Fonds vert climat (FVC) pour la soumission de projet de grandes tailles à côté du Centre de Suivi Ecologique accrédité par le FVC de la CCNUCC pour les projets de petites tailles.
Renforcement de capacités	<p>20. Promouvoir l'écocitoyenneté en :</p> <ul style="list-style-type: none">- institutionnalisant l'éducation environnementale ;- mettant en place un dispositif de formation continue des acteurs communautaires ;- créant la fonction de médiateur environnemental, et le prix du Président de la République.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT DES TRAVAUX DES SESSIONS DE L'ANNEE

SECTION I
TRAVAUX DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE

AVIS N°2017-02 DU 18 AVRIL 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« **Equité, transparence et justice fiscale : quel gage pour une justice sociale au Sénégal ?** »

Dans le contexte de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'Acte III de la décentralisation, la fiscalité constitue un levier stratégique pour le financement de l'action publique et la réduction des inégalités. Ainsi, le Conseil économique, social et environnemental s'est auto-saisi, à l'occasion de sa deuxième session ordinaire de l'année 2016, du thème « *Equité, transparence et justice fiscale : quel gage pour une justice sociale au Sénégal* » afin de formuler des recommandations visant le renforcement de la politique fiscale pour l'effectivité d'une véritable équité fiscale et justice sociale.

Au terme des interventions des différents acteurs auditionnés (acteurs institutionnels, professionnels du secteur, acteurs sociaux...), de la synthèse des débats et des documents consultés,

Le Conseil Economique, Social et Environnemental,

RECOMMANDE

I. Pour une politique fiscale de développement économique et social, juste et équitable :

1. élaborer de manière inclusive une politique fiscale nationale avec la participation de toutes les familles d'acteurs économiques, sociaux, culturels, au niveau central comme décentralisé, du formel comme de l'informel, etc. ;

2. faire en sorte qu'elle soit bien articulée à une politique de développement global (*Ex. Chine : laisser les investisseurs s'enrichir pour apprendre et créer les conditions d'une bonne maîtrise des moyens humains et techniques de développer soi-même ses propres ressources*) ;
3. en faire une politique fiscale réaliste, privilégiant d'abord la production de richesse sur la capture d'impôt, une politique fiscale axée sur la transparence à l'instar du Ghana, du Canada et des pays scandinaves ;

II. Pour une meilleure compréhension du rôle et de la finalité de la fiscalité :

4. engager un véritable débat sur la notion d'équité territoriale en l'articulant à celle plus dynamique de développement du territoire ;
5. revoir le mode de partage géographique des ressources publiques qui profitent essentiellement aux capitales régionales et aux grandes villes au détriment de la zone rurale ;
6. mettre en place un plan de communication qui permettra à tout citoyen de la collectivité de connaître et de suivre les différentes étapes de la gestion de la cité, notamment par rapport à l'information financière, la collecte et la redistribution des ressources fiscales ;

III. Pour l'amélioration du dispositif national et de la gouvernance de l'impôt :

7. affiner les réformes (révision du cadre institutionnel et légal), les politiques et programmes en cours (bourse de sécurité sociale, CMU, plan SESAME, scolarisation universelle...) afin d'asseoir un système de protection sociale inclusif et viable, capable de garantir la stabilité sociale et à chaque Sénégalais le minimum requis pour vivre dignement ;
8. définir des indicateurs pertinents pour mesurer les effets et impacts sociaux des politiques publiques initiées par l'État, surtout au profit des couches défavorisées et publier régulièrement ces indicateurs ;
9. rendre effective la centralité de la redevabilité de l'État envers les citoyens par une plus grande accessibilité aux informations financières ;

10. promouvoir le civisme fiscal par la production de supports simplifiés et imagés, en français et dans les langues nationales, afin de rendre plus facile l'appropriation collective de l'impôt ;
11. intensifier la recherche d'un meilleur rendement de l'impôt et ainsi diminuer l'emprunt véritable goulot d'étranglement pour les générations futures et la dépendance à l'aide publique au développement qui peut conditionner la détermination de certains choix et priorités de politiques de développement ;

IV. Pour l'amélioration et le renforcement des dispositions de la loi 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code général des impôts, modifiée :

12. identifier toutes les incohérences notées sur les textes en vigueur et mener les réformes nécessaires de manière inclusive avec tous les acteurs (administration fiscale, patronat, syndicats, société civile, ordres professionnels, associations des consommateurs, représentants des collectivités territoriales...), dans le cadre d'un véritable débat constructif, organisé de façon transparente en définissant de manière claire les objectifs des dispositions fiscales et leurs cibles (augmentation de recettes, réduction de la charge fiscale des entreprises, des ménages, gain de bien être, promotion de l'équité et du civisme fiscale) ;
13. accorder les exonérations et autres avantages fiscaux en fonction de l'impact de l'investissement sur l'économie et les populations, la création d'emplois, le lieu d'implantation et la sauvegarde de l'environnement ;
14. faire dépendre les mesures d'exonération exclusivement de règles bien définies et connues de tout le monde et rendre plus strict et rigoureux le processus de leur accord ;
15. veiller à ce que les conventions d'établissement fiscal et autres dispositifs qui accordent ces avantages précisent clairement les obligations qui les accompagnent ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect de ces obligations ;
16. améliorer l'organisation et la rigueur du système de suivi et de contrôle des bénéficiaires des régimes spéciaux, y incluses les organisations internationales et les ambassades dont l'imposition du personnel sénégalais n'est pas toujours effective ;

17. intensifier l'utilisation des méthodes modernes de recensement et de collecte des informations (cartographie, cadastre fiscal...), pour rendre le système plus efficient ;
18. impliquer les banques et autres Institutions financières pour appréhender toutes les activités et matières imposables, tous les contribuables, quelle que soit la source de leurs revenus, pour rééquilibrer la structure fiscale entre les impôts directs et les impôts indirects ;
19. réadapter les textes fiscaux à nos réalités, avec des dispositions moins généralistes et par conséquent, moins favorables à des interprétations, sources d'injustice fiscale et de contentieux ;
20. élargir l'assiette fiscale en ramenant dans le circuit, les contribuables en marge de la loi fiscale du fait de leur ignorance ou d'une mauvaise perception de l'impôt, ceci par une bonne politique d'information et de communication (à l'exemple des émissions télévisées initiées par la DGID au cours de l'année 2016);

V. Pour l'amélioration et le renforcement des dispositions de la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales :

21. asseoir un cadastre rural et une assiette communale et systématiser l'adressage des contribuables ;
22. impliquer les collectivités locales dans les différentes phases de la chaîne fiscale pour une plus grande transparence et une meilleure maîtrise de l'assiette et de leur budget ;
23. décentraliser la chaîne fiscale au niveau des collectivités locales, en impliquant celles-ci dans la détermination de l'assiette, des taux des impôts et taxes qui leurs sont dévolus ainsi que dans les décisions pouvant impacter leurs recettes ;
24. renforcer la fiscalité locale, dans le moyen et le long terme par de nouveaux impôts et taxes suivant les spécificités locales ;

VI. Pour le renforcement des capacités des administrations fiscales et une meilleure prise en compte des droits des contribuables :

25. amener les vérificateurs et autres agents des impôts à faire preuve de plus de souplesse et de compréhension dans l'exercice de leur fonction, en privilégiant le dialogue et la pédagogie sans compromission ;
26. renforcer les capacités des agents de l'administration afin d'adapter leurs compétences aux nouveaux défis posés par la fraude fiscale internationale, la dématérialisation des transactions et l'importance grandissante dans l'économie sénégalaise de certains secteurs tels que les mines et les hydrocarbures surtout après la découverte des gisements de pétrole et de gaz ainsi que le e-commerce ;
27. renforcer les ressources humaines et moderniser les administrations fiscales, en les dotant de moyens performants, particulièrement en matière de technologies de la communication, de l'information et de l'exploitation des données sur le plan national, régional et international pour :
 - ☞ contrôler de façon stricte le respect des obligations liées aux avantages fiscaux ;
 - ☞ supprimer les lenteurs administratives préjudiciables aux intérêts des contribuables et sources de corruption ;
 - ☞ permettre un meilleur fonctionnement du système déclaratif, qui doit être accompagné d'un contrôle a posteriori efficient ;
 - ☞ rechercher efficacement les personnes et matières imposables ;
 - ☞ respecter rigoureusement les droits des contribuables édictés par la loi fiscale (délai de réponse de l'administration aux requêtes soumises) ;
 - ☞ rendre effectif le recouvrement des impôts régulièrement assis par voie de rôles et titres de perception ;
28. accélérer le projet de réforme de la patente et de son mode de calcul pour mieux coller à la politique d'incitation à l'investissement.

AVIS N°2017-03 DU 18 AVRIL 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« Mesures et orientations innovantes pour la gestion et la valorisation des infrastructures et des industries culturelles »

Le Conseil économique, social et environnemental approuve la décision du Président de la République consacrant l'année 2017, celle de la culture au Sénégal. Ainsi, pour la gestion et l'exploitation optimale des infrastructures dédiées à la culture et la promotion d'industries culturelles viables et compétitives, le CESE s'est autosaisi, à l'occasion de sa première session ordinaire de l'année 2017, du thème : « *Mesures et orientations innovantes pour la gestion et la valorisation des infrastructures et des industries culturelles* ».

Au terme des interventions des différents acteurs auditionnés (acteurs institutionnels, professionnels et experts du secteur), de la synthèse des débats et des documents consultés,

Le Conseil économique, social et environnemental pour une meilleure gestion et une valorisation optimale des infrastructures culturelles, monuments historiques et bâtiments constituant le patrimoine national classé au Sénégal, ainsi que des industries culturelles,

RECOMMANDE :

I- Dans le domaine légal et administratif :

1. d'allouer, au moins, 1% du budget national au ministère chargé de la Culture ;

2. d'appliquer les textes de loi existants et d'achever en urgence, ceux en cours d'élaboration ou d'adoption relatifs :
 - ❖ au mécénat d'entreprise au profit des industries culturelles et aux arts;
 - ❖ au recouvrement des droits d'auteur et droits voisins dus par tous les diffuseurs, surtout ceux du secteur public ;
 - ❖ à la création des directions régionales des affaires culturelles (D.R.A.C.) et Centres départementaux des Affaires culturelles (C.E.D.A.C.) ;
 - ❖ au statut du grand théâtre ;
 - ❖ à la codification des métiers de la culture, afin de faciliter la professionnalisation de la pratique, en fonction des spécificités de chaque sous-secteur ;
 - ❖ au statut de l'artiste ;
 - ❖ à la promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle ;
 - ❖ etc.
3. d'appliquer les dispositions de la loi n° 68-02 du 04 Janvier 1968, relative à la décoration des bâtiments publics ou recevant du public, qui font obligation à tout promoteur ou constructeur (public ou privé) de consacrer à la décoration 1 % du coût de tout projet de construction et d'équipement d'un bâtiment public ou recevant du public et dont le coût dépasse vingt (20) millions de francs ;
4. d'attribuer à la SODAV des locaux fonctionnels et d'étendre son ancrage dans tous les régions et départements du Sénégal ;
5. de créer une jonction entre le cinéma, le théâtre, les arts visuels et la littérature pour le développement de projets plus intégrés ;
6. d'assurer une part des marchés publics nationaux aux entreprises culturelles sénégalaises et de soutenir l'élargissement l'écoulement de leurs produits aux marchés sous régional, africain et international ;

II- Dans le domaine des infrastructures :

7. d'établir une cartographie complète des infrastructures culturelles au Sénégal, par région, département et commune :
 - ❖ les bibliothèques, centres de documentation et médiathèques ;
 - ❖ les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ;
 - ❖ les salles de cinéma ;

- ❖ les salles de théâtre et aires de spectacles ;
 - ❖ les manufactures ;
 - ❖ les galeries d'art ;
 - ❖ les musées ;
 - ❖ les monuments ;
 - ❖ les villages des arts ;
 - ❖ les studios d'enregistrement ;
 - ❖ les maisons d'édition ;
 - ❖ le tourisme culturel ;
 - ❖ etc.
8. de créer une synergie entre le Ministère de l'Aménagement du territoire et ceux en charge de la culture et de l'éducation, en vue d'un meilleur équilibre territorial des infrastructures culturelles du Sénégal ;
 9. de réhabiliter et d'équiper les infrastructures culturelles, en accordant une priorité aux grandes infrastructures et aux centres culturels ;
 10. d'élaborer, en partenariat avec tous les acteurs culturels, un nouveau schéma directeur de construction des infrastructures culturelles, prenant en compte la nécessité de disposer, au niveau départemental, d'un théâtre de verdure, d'une médiathèque, d'une cafétéria, d'un musée, d'une salle de répétition, d'un studio d'enregistrement, de salles polyvalentes pour la projection de films..., afin de satisfaire les attentes des acteurs en matière de formation, de production... ;
 11. de conférer au théâtre national Daniel SORANO un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;
 12. d'étudier la possibilité d'une meilleure adaptation de l'esthétique de certaines infrastructures culturelles comme le Grand Théâtre, le Monument de la Renaissance... et des infrastructures à venir, en fonction de l'esthétique sénégalaise, africaine, en tenant compte des perceptions et réalités culturelles universelles ;
 13. d'accélérer la réalisation des projets de construction et de réhabilitation concernant :
 - ❖ le Centre national de production cinématographique et audiovisuelle ;
 - ❖ la cité du cinéma à Diamniadio ;

- ❖ les salles de cinéma ;
- ❖ le musée d'art contemporain pour une meilleure valorisation et optimisation des opportunités qu'offre la biennale ;
- ❖ la maison d'édition africaine à Diamniadio ;
- ❖ l'école nationale des arts et des métiers de la culture ;
- ❖ la bibliothèque nationale ;
- ❖ les archives nationales ;
- ❖ etc.

14. de développer une approche, associant l'Afrique et sa diaspora, dans l'animation du musée des civilisations noires ;

III- Dans le domaine des industries culturelles :

15. de commanditer des études complètes et approfondies sur :

- ❖ la chaîne de valeur de chaque filière des industries culturelles au Sénégal (arts visuels, arts scéniques, musique, photographie, cinéma, livre, mode et stylisme, design ...) ;
- ❖ l'impact économique et social des industries culturelles et des arts pour disposer d'indicateurs précis sur l'apport du secteur dans le PIB et le PNB ;

16. de promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des industries culturelles en :

- ❖ accordant une importance à la formation et au coaching des acteurs culturels ;
- ❖ créant une agence nationale de promotion des industries culturelles et des arts pour plus d'efficacité dans l'exécution des projets, la rationalisation des moyens et la mobilisation de ressources additionnelles ;
- ❖ valorisant les opportunités qu'offrent les mécanismes innovants de financements des industries culturelles, en particulier le partenariat public-privé ;

17. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine des arts scéniques en :

- ❖ faisant revenir le théâtre à l'école et au niveau de tous les cycles, du primaire à l'université ;
- ❖ inscrivant la danse dans les disciplines artistiques étudiées à l'école ou au collège ;
- ❖ réservant à la danse des espaces dédiés dans les infrastructures à réaliser ;

- ❖ valorisant le partenariat avec les chaînes de télévision, publiques et privées ;
- ❖ instaurant une nouvelle culture d'entreprise, fondée sur la recherche de ressources financières, la bonne connaissance du marché national et international des arts du spectacle et une bonne stratégie de marketing ;
- ❖ etc.

18. de valoriser le développement des industries dans le domaine du livre en :

- ❖ affectant, par mesure administrative appropriée, une part conséquente des fonds destinés à l'édition de manuels scolaires et parascolaires aux éditeurs nationaux, surtout ceux regroupés en consortium ;
- ❖ construisant une chaîne de librairies et un dispositif de diffusion au niveau national et international ;
- ❖ engageant une réflexion prospective sur le livre numérique et le livre audio ;
- ❖ aménageant des endroits appropriés ou résidences d'écriture ;
- ❖ relançant les grands prix du Président de la République pour les arts et les lettres ;
- ❖ encourageant les services administratifs à acheter des ouvrages afin des mieux outiller leurs cadres ;
- ❖ assurant la dotation des différents centres régionaux en ouvrages produits en français et en langues nationales par les écrivains sénégalais et africains ;
- ❖ organisant des événements spéciaux : journées nationales, fêtes du livre, débats et recherches sur les écrivains les plus, talentueux, foires du livre...etc. ;
- ❖ détaxant les produits du livre ;
- ❖ restructurant les Nouvelles Editions Africaines sénégalaises pour la conservation et la valorisation du patrimoine littéraire sénégalais et africains ;
- ❖ créant un réseau national des bibliothèques et médiathèques ;

19. de booster l'essor de l'industrie cinématographique et audiovisuelle en :

- ❖ encourageant le partenariat public privé pour la mise en place d'une chaîne d'infrastructures techniques ;
- ❖ réformant le FOPICA dans le sens du renforcement de son autonomie et la valorisation de ses potentialités créatives en matière de mobilisation de ressources ;
- ❖ renforçant les dispositifs techniques de protection des productions cinématographiques et audiovisuelles au regard des enjeux et défis résultant du développement du numérique ;
- ❖ développant un partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé, afin de démocratiser l'accès aux productions cinématographiques et audiovisuelles, via l'approche : « un département et / ou une Commune, une salle de cinéma » ;
- ❖ restaurant la commission de contrôle des films, suite au retour des salles de cinéma ;
- ❖ mettant en place des structures de conservation des productions cinématographiques et audiovisuelles (musée, centre d'archivage, cinémathèque nationale...);
- ❖ demandant aux télévisions de mettre en place des commissions de visionnage des programmes à diffuser ;

20. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine de la mode et du design en :

- ❖ organisant tous les deux (2) ans un salon international de la mode et du design ;
- ❖ aménageant des salles d'exposition dans toutes les représentations diplomatiques.

21. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine des arts musicaux ;

22. de promouvoir le développement des industries culturelles dans le domaine des arts visuels ;

23. de reprendre les semaines culturelles sénégalaises à l'étranger, surtout à la veille de certaines visites d'Etat et visites officielles du Président de la République.

AVIS N°2017-04 DU 20 AVRIL 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« La commercialisation de l'Arachide »

A l'occasion de sa première session ordinaire de l'année 2017, le Conseil économique, social et environnemental a abordé le thème portant sur « *la commercialisation de l'arachide* » pour faire la situation de la présente campagne de commercialisation de l'arachide et proposer des recommandations en vue d'une bonne mise en œuvre de la prochaine campagne de commercialisation arachidière 2017/2018.

A la suite des séances d'audition des différents acteurs *de la filière (institutionnels et professionnels)*, ainsi que de la synthèse des débats (*commission/inter commission*) et des documents consultés, le Conseil économique, social et environnemental émet le projet d'avis dont la teneur suit :

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RECOMMANDE

- I. Pour le développement d'une filière arachidière susceptible de contribuer à la croissance économique, de promouvoir l'emploi et d'améliorer considérablement les revenus des producteurs :**
 1. augmenter la part du budget national réservée à l'agriculture et poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires;
 2. promouvoir l'émergence d'une véritable classe d'hommes d'affaires agricoles en renforçant les capacités des entreprises évoluant dans le secteur et en encourageant d'autres à y investir;

3. protéger le foncier agricole et en faire un moyen de garantie pour l'accès au crédit bancaire des producteurs (*notamment les petits producteurs*);
4. renforcer les moyens d'intervention du *Comité National Inter Professionnel de l'Arachide (CNIA)* tout en procédant à sa restructuration en vue d'une plus grande autonomie et en encourageant son ouverture aux acteurs potentiels ;
5. évaluer le mécanisme actuel de détermination du prix de l'arachide, régi par l'*Accord Cadre* signé en 1997 entre l'Etat, la SONACOS et le CNIA et amener le producteur à mieux appréhender ledit mécanisme à travers une bonne politique de communication ;
6. développer une politique visant à :
 - promouvoir la consommation d'huile d'arachide raffinée tout en rendant ce produit plus accessible pour le consommateur ;
 - limiter l'importation des huiles végétales souvent de moindre qualité et néfastes pour la santé publique ;
 - appuyer les huiliers afin qu'ils puissent accéder à la matière première (*bonne graine*) dans un contexte de libéralisation et être ainsi en mesure de développer l'emploi, soutenir les charges sociales, et bien couvrir le marché en huile d'arachide ;
7. revisiter les textes de base de la filière arachidière en :
 - tenant compte de l'ouverture du marché tant intérieur qu'extérieur ;
 - veillant à l'effectivité de la collecte primaire des graines d'arachide et leur acheminement vers les points officiels ;
 - identifiant les différents opérateurs et en encadrant leur intervention dans la commercialisation des arachides tout en prévoyant des agréments qui pourront leur être délivrés sous certaines conditions liées à leur implication dans la filière, la capacité financière du candidat et les relations tissées avec les autres acteurs à savoir producteurs, transporteurs et huiliers ;
 - réglementant davantage la participation des exportateurs dans le processus de commercialisation de l'arachide par :
 - o l'affectation (*aux exportateurs*) d'un point de collecte pour l'achat de graines ;

- la présence des agents du commerce dans leurs centres de réception pour le contrôle de la qualité ;
 - leur affiliation au CNIA ;
 - la responsabilisation du Ministère du Commerce dans le processus d'octroi de leurs agréments en tant qu'opérateurs économiques ;
 - la fixation des quantités à exporter à travers la définition d'objectifs en matière de commercialisation de l'arachide ;
 - l'encouragement de la transformation des produits bruts et la limitation de leur exportation ;
 - la définition des conditions d'exportation des arachides par l'imposition aux exportateurs de l'utilisation du circuit bancaire afin de parer éventuellement au blanchiment d'argent et aux malversations financières.
- 8.** s'inspirer des modèles de gestion et de régulation utilisés dans d'autres filières qui ont connu une réussite eu égard à l'intérêt grandissant que suscite la culture de l'arachide ainsi qu'aux efforts déployés par l'Etat du Sénégal pour soutenir et relancer la filière afin de préserver les intérêts à la fois des producteurs, des huiliers mais également des exportateurs;
- 9.** poursuivre le programme de reconstitution du capital semencier de l'arachide en donnant des moyens conséquents à l'ISRA pour l'augmentation des variétés existantes et la reconstitution des variétés manquantes et étudier les modalités pratiques pour faire bénéficier aux instituts de recherche (*ISRA, ITA*) d'une partie des montants injectés dans la filière afin de renforcer leurs moyens d'intervention ;
- 10.** accorder à l'Institut de l'arachide rattaché à l'*Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima NDIASS (USSEIN)*, les moyens nécessaires à son bon fonctionnement afin de lui permettre de participer efficacement au développement de la filière et développer un partenariat dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche, avec des pays comme la Chine et l'Inde dont l'expérience dans la filière, est avérée ;
- 11.** encourager et encadrer la contractualisation entre les organisations de producteurs et les huiliers afin de garantir la disponibilité des matières premières nécessaires à l'outil industriel;

12. encourager :

- les organisations de producteurs à souscrire aux assurances agricoles ;
- le retour aux coopératives agricoles qui pourront contracter avec les huiliers ;
- la création de petites unités industrielles de transformation de produits agricoles et la transformation de l'arachide en produits dérivés autres que l'huile ;
- la promotion des techniques de fertilisation des sols pour l'amélioration de la productivité dans la zone de production par excellence de l'arachide (*bassin arachidier*) ;
- le développement d'un système d'irrigation permettant de ne plus dépendre de la seule pluviométrie et rendre l'eau plus accessible pour s'adonner à la culture de l'arachide durant toute l'année ainsi que l'utilisation de méthodes scientifiques et techniques pour atténuer les effets des changements climatiques ;
- la concertation régulière de tous les acteurs de la filière arachide ;
- l'accompagnement et l'encadrement des producteurs pour une bonne maîtrise de l'information météorologique mais également de la mécanisation de l'agriculture (*maitrise du matériel et des pièces de rechange*) et des techniques de gestion;

13. procéder à la motivation du personnel et à un recrutement massif dans le secteur de l'agriculture ;

14. renforcer les capacités des agents du Ministère du Commerce intervenant dans la campagne à travers :

- leur mise à niveau pour une bonne maîtrise de la *réglementation en matière de conditionnement*;
- la réintégration du module sur les *opérations de conditionnement* dans le programme de formation initiale des élèves contrôleurs du contrôle économique ;
- la mise en œuvre du plan de recrutement des vérificateurs du contrôle économique ;

II. Pour une bonne mise en œuvre de la campagne de commercialisation

15. améliorer les mécanismes de financement de la campagne de commercialisation en :

- réorientant les subventions et aides de l'Etat en vue de favoriser un accès plus aisé des producteurs aux facteurs de production (*intrants, équipements agricoles, terre*) et d'équilibrer le financement destiné aux diverses spéculations agricoles de manière à soutenir les autres productions en plus de l'arachide ;
- facilitant aux producteurs l'accès aux crédits de production et de commercialisation à des taux acceptables, par l'ouverture à la CNCAS d'un maximum possible de lignes de crédits consacrées à l'agriculture et renforcer le fonds de garantie pour le financement des semences en l'élargissant à la commercialisation des graines en général ;
- amenant la banque bailleur à évaluer les capacités techniques, financières et les comportements éthiques des opérateurs ;
- diligentant la délivrance des notifications ainsi que le paiement des factures des opérateurs ;

16. veiller à une meilleure organisation de la campagne de commercialisation par :

- le démarrage à temps de la campagne (*si possible juin/juillet*) ;
- la détermination et l'application d'un prix fixé suffisamment à l'avance et assez motivant pour le producteur ;
- l'amélioration du système de collecte de l'arachide à travers :
 - la bonne supervision de la collecte ;
 - la multiplication des points de collecte (*distance 4 à 5 km*) de manière à éviter au petit producteur les longs déplacements sur les lieux de vente ;
 - la mise en place d'un programme de construction de magasins de stockage et de centres secondaires de réception des graines dotés de toutes les installations requises (*appareils de criblage, ponts bascule ...*) ;

- le renouvellement du matériel de collecte et l'organisation de la collecte de manière uniforme avec un même schéma de collecte;
- la fiabilité des données statistiques sur les quantités d'arachide collectées ;

- la mise à la disposition du producteur, à temps et en des quantités permettant de produire de grands tonnages, des engrais et des semences de qualité, de préférence certifiées ;
- la promotion de la production de semences certifiées (*gap de 20.000 tonnes en semences certifiées, actuellement 55.000 tonnes sur un besoin de 75.000 tonnes*) et de l'équité dans la distribution des semences, ainsi que l'imposition aux opérateurs de vendre des semences de qualité ;
- la systématisation du criblage des graines aux points de collecte (*les producteurs n'acceptent pas le criblage en vendant à l'opérateur qui, pourtant, est contraint de l'accepter à l'usine, d'où la nécessité de remettre de l'ordre*) ;
- la conclusion d'un accord écrit sur le taux d'abattement avant le démarrage des réceptions, entre huiliers, exportateurs, opérateurs, CNIA et ministère du commerce ;
- la réduction des délais d'attente dans les centres de réception ainsi que ceux relatifs au règlement des factures et le paiement des intérêts de retard par rapport au contrat signé (*huiliers, transformateurs et exportateurs*)./.

AVIS N° 2017-05 DU 20 AVRIL 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« Les transferts de fonds des Sénégalais de l'extérieur : quelles stratégies d'accompagnement pour la croissance économique et la création d'emplois ? »

Le Conseil économique, social et environnemental partage les constats établis sur l'importance des transferts d'argent des migrants ainsi que leurs impacts sur le plan économique et social. Ainsi, pour mieux appréhender les liens étroits entre migration et développement, le CESE s'est autosaisi, à l'occasion de sa première session ordinaire de l'année 2017 du thème « *Les transferts de fonds des Sénégalais de l'extérieur : quelles stratégies d'accompagnement pour la croissance économique et la création d'emplois ?* ».

Au terme des interventions des différents acteurs auditionnés (acteurs institutionnels, professionnels et experts du secteur...), de la synthèse des débats et des documents consultés,

Le Conseil Economique, Social et Environnemental :

pour une meilleure optimisation des transferts de fonds des sénégalais de l'extérieur à travers une bonne mobilisation et orientation de l'épargne vers des créneaux porteurs de croissance et générateurs d'emplois :

RECOMMANDE :

I- Pour une meilleure maîtrise des flux et des profils des migrants :

1. de mener une étude approfondie, suivant une approche communautaire qui s'appuie sur les réseaux associatifs pour toucher le plus grand nombre de migrants, notamment ceux hautement qualifiés, ceux exerçant des activités commerciales ou de petits métiers et les migrants clandestins... ;

2. d'établir une base de données nationale sur les profils des migrants, en fonction des zones et des pays afin de disposer d'indicateurs partagés pour mieux apprécier la pertinence et l'efficacité des politiques, programmes et projets initiés ;

II- Pour une traçabilité dans les services de transferts de fonds :

3. d'améliorer la structuration des établissements et services financiers ;
4. de réactualiser les textes existants ou d'en adopter de nouveaux pour :
 - 📄 une meilleure réglementation du secteur des transferts d'argent afin de limiter les risques de fraudes ;
 - 📄 un suivi plus centralisé des informations financières sur les transferts d'argent via des porte-monnaie électroniques, cartes bancaires prépayées visa, GIM-UEMOA ;

III- Pour la mobilisation optimale de l'épargne des migrants au profit de l'investissement

5. d'évaluer et de rationaliser, si nécessaire, l'action des structures d'accompagnement, pour plus d'efficacité et de qualité dans l'accomplissement de leur mission ;
6. d'établir une base de données sur les opportunités d'investissements ;
7. de développer des programmes ou campagnes spéciaux d'information et de sensibilisation au niveau de l'ensemble des représentations diplomatiques du Sénégal afin de favoriser une meilleure implication des expatriés, au niveau individuel et associatif, à l'effort de développement national ;
8. de mettre en synergie l'épargne disponible à travers des fonds susceptibles de contribuer au financement de projets d'infrastructures locales et à investir dans des secteurs économiques productifs, générateurs de croissance et d'emplois (consolidation des acquis du fonds d'investissement, création d'une banque de la diaspora, recours à l'actionnariat populaire dans le cadre du financement des grands projets de l'Etat, promotion des fonds communs de placement spécialisés dans des secteurs variés comme l'immobilier de résidence, le tourisme, la pêche...);

9. d'évaluer les besoins en renforcement des capacités des migrants et d'élaborer des programmes de formation adaptés, en fonction des profils.

IV- Pour l'amélioration des politiques, services, programmes et projets d'accompagnement

10. de créer un Ministère, un Secrétariat d'Etat ou une Agence en charge des Sénégalais de l'extérieur pour un meilleur suivi et une coordination plus efficace des politiques, programmes et projets initiés en leur faveur ;
11. de réorganiser les services consulaires et renforcer leurs moyens humains (*avec des équipes pluridisciplinaires : agents administratifs, économistes, juristes, travailleurs sociaux...*), techniques, logistiques et financiers afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de soutien et de conseil en matière de promotion des investissements ;
12. de mettre en place des structures performantes d'encadrement des entreprises, notamment dans le phasage des financements et la mise en place des process ;
13. de mettre en relation les Sénégalais de l'extérieur porteurs de projet avec les acteurs du secteur privé national ;
14. de promouvoir le partenariat entre le secteur privé national et celui des pays d'accueil des migrants sénégalais, notamment dans les domaines agricoles et agro industriel (production et transformation) ;
15. de regrouper les femmes bénéficiaires du fonds revolving de la diaspora en des groupements d'intérêt économique afin d'élargir la base des bénéficiaires et d'améliorer le système de recouvrement ;
16. de renforcer les moyens humains, logistiques et financiers du FAISE ;
17. d'instituer des cadres de concertation au niveau national et dans chaque pays d'accueil.

SECTION II
TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

AVIS N° 2017-06 DU 20 NOVEMBRE 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« LES ENJEUX ET OPPORTUNITES D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES,
EN PARTICULIER LE GAZ ET LE PETROLE »

Saisi par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Macky SALL, à l'occasion de la remise officielle de son rapport annuel des années 2014 et 2015, pour lui donner un Avis sur "**les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole**", le Conseil économique, social et environnemental a abordé la thématique en deux phases :

- la première phase a consisté, durant la « **deuxième édition des Journées portes ouvertes du CESE** » en des échanges larges et ouverts avec les populations et les acteurs professionnels sur toutes les problématiques liées à la découverte du pétrole et du gaz dans notre pays ;
- la deuxième phase a consisté, quant à elle, en l'examen de la saisine proprement dite, pendant la deuxième session ordinaire de l'année 2017 du CESE, avec la mise en place d'une commission Ad Hoc chargée, après auditions des principaux acteurs, de proposer le projet d'avis y afférent.

Les annonces de découvertes de pétrole et de gaz, dans notre pays, ont suscité des débats importants dans un contexte chargé à la fois d'espoirs et d'appréhensions voire de suspicions, ce qui traduit l'intérêt que les citoyens accordent à la bonne gestion des ressources pétrolières et gazières.

C'est pourquoi, le Conseil a tenu à l'examiner avec tout le détachement et la neutralité requis pour émettre un Avis qui tient compte des préoccupations de tous les acteurs afin d'éviter à notre pays la malédiction du pétrole tant décriée sous d'autres cieux. Ainsi, il ressort des conclusions des travaux du CESE « **qu'il**

n'y a ni bénédiction, ni malédiction du pétrole mais seulement des opportunités à saisir à travers un dispositif rigoureux de transparence et de bonne gouvernance assurant l'émergence économique et le bien-être social des générations actuelles et futures ».

Pour une meilleure prise en compte des enjeux et défis en vue de l'optimisation de l'apport de ces ressources à l'économie nationale et le relèvement du niveau de vie des populations, il convient de bien cerner :

- la complexité de l'exploitation des ressources naturelles de matière organique fossile comme le gaz et le pétrole qui nécessite l'implication de tous en raison de son enjeu économique qui est indissociable de la logique politique ;
- la nécessité d'assurer, au plan légal et de la gouvernance, un encadrement minutieux des processus de négociation, de conclusion et de gestion des contrats d'exploitation ;
- l'urgence d'accorder une attention soutenue aux offres de formation professionnelle et technique, à la recherche scientifique et à l'innovation technologique, dans les domaines et métiers dédiés au secteur du gaz et du pétrole, pour accompagner les industriels à trouver au niveau du Sénégal des ressources humaines qualifiées et aptes à répondre à leurs attentes ;
- la prise en charge du défi complexe de la conciliation du développement industriel et la protection des ressources naturelles et de l'environnement;
- la dynamisation du partenariat public et privé, en vue de limiter l'exportation de la croissance et d'optimiser les chances d'accéder aux produits ainsi qu'aux sous-produits pouvant résulter de l'exploitation du gaz et du pétrole ;
- l'exigence de réfléchir et de mettre en place un dispositif de redistribution équitable et concertée des revenus générés ainsi que sur la responsabilité sociale des entreprises ;

- l'évitement des risques d'accaparement des ressources nationales par des multinationales expérimentées qui, dans un contexte de compétition féroce et de fluctuation des termes de l'échange, entretiennent la spéculation et le contrôle de la distribution des hydrocarbures et de leurs produits dérivés ;
- l'émergence d'une culture de citoyens imbus de valeurs positives de pays pétrolier et gazier vertueux, adaptée au nouveau statut auquel accède désormais le Sénégal.

Au vu de toutes ces considérations, le Conseil économique, social et environnemental recommande :

I- Pour l'amélioration de la législation du secteur des hydrocarbures :

1- d'élaborer une loi d'orientation du secteur des hydrocarbures qui regroupera en un texte unique :

- l'ensemble des prescriptions s'y rapportant et qui sont présentement éparpillées dans plusieurs textes de loi (Code pétrolier, Code minier, Code de la Marine marchande, Code de l'Environnement, Code Général des Collectivités locales, Code Général des Impôts, Code douanier, etc.) ;
- les conventions internationales auxquelles le Sénégal a adhéré, notamment, celles sur la transparence et la protection de l'environnement ;
- les conditions d'exploitation rationnelle des réserves pétrolières et gazières ;
- le contrôle citoyen par l'implication et l'intégration de représentants de la société civile à toutes les étapes des processus et principales instances de décision ;

- les nécessaires engagements et obligations des compagnies pétrolières en matière de "local content" pour que toutes les communautés et toutes les catégories et acteurs socioprofessionnels puissent bénéficier des effets induits par l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

II- Pour l'utilisation et la répartition des ressources générées par le pétrole et le gaz :

1- d'élaborer une loi fixant les modalités de perception et d'utilisation des revenus qui définira clairement les mécanismes de collecte, d'affectation, de répartition et de publication de l'ensemble des revenus générés par le pétrole et le gaz :

❖ en respectant trois rubriques de dépenses :

- une quote-part affectée aux dépenses budgétaires de l'Etat ;
- une quote-part affectée aux dépenses budgétaires des collectivités territoriales ;
- une quote-part affectée au fonds souverain pour les générations futures.

❖ en précisant :

- i) les modalités de détermination de chaque part qui pourraient soit être fixées de manière permanente par la loi (avec possibilité de révision périodique), soit être fixées chaque année en fonction des montants recouverts et des priorités ;
- ii) les dépenses éligibles au financement de chaque quote-part.

2- de répartir les différentes quotes-parts selon les modalités suivantes :

a- la part affectée au budget de l'Etat pourrait servir :

- i. en **fonctionnement** à la couverture :
 - des dépenses de fonctionnement et d'entretien des structures sanitaires, scolaires / universitaires et sportives ;

- des dépenses d'ordre social, de solidarité nationale et de discrimination positive envers les couches vulnérables ;
 - des dépenses en remboursement de la dette publique (*l'accélération de l'acquittement de la dette publique permettra au Sénégal sous peu d'effacer sa dette et par conséquent d'augmenter la capacité et le potentiel de la politique budgétaire, mais aussi de pouvoir librement choisir les modalités de sa coopération économique et financière*) ;
 - ii. en **investissement** pour la **couverture des besoins prioritaires du PSE** et des autres projets/programmes à travers les différents Plans Triennaux d'Investissements Publics (PTIP) en accordant une priorité au développement des énergies renouvelables pour nous passer, à terme, des ressources du pétrole.
- b- la part affectée aux dépenses budgétaires des Collectivités territoriales permettra :
- i. d'une part, de rendre effective l'application de la territorialisation des politiques publiques en affectant aux Collectivités territoriales une partie du budget national d'investissement pour certains des projets s'exécutant sur leur territoire ;
 - ii. d'autre part, aux communautés vivant dans les zones d'exploitation de bénéficier des retombées des richesses de leur territoire au travers d'une discrimination positive au profit des Collectivités territoriales abritant les zones d'exploitation.
- c- la part affectée aux "Génération futures" fera l'objet de l'institution d'un **fonds souverain** dont la gestion pourrait être confiée au FONSIS :
- i. une partie de ce fonds (les $\frac{3}{4}$) pourrait être investie à l'étranger ;
 - ii. l'autre partie pourrait servir à booster les entreprises locales en accordant des crédits au secteur privé national (*entreprises détenues à 100% par des nationaux*), notamment, les PME/PMI et TPE.

III- pour l'appropriation populaire et consensuelle des processus de gestion :

- 3- de mettre en place un système d'information et un dispositif transparent de gestion afin de rendre effectif le principe selon lequel les ressources naturelles appartiennent au peuple pour pallier les risques d'évasion ;
- 4- de privilégier une démarche de paix sociale porteuse de développement durable à tous les niveaux, notamment, au sein de toutes les entreprises impliquées dans le processus d'exploitation comme le pacte en cours avec les syndicats des travailleurs dans le secteur des hydrocarbures qui *« privilégie en toutes circonstances, l'esprit de partenariat et de dialogue pour le règlement à l'amiable de tout litige ou contentieux qui pourrait les opposer aux fins d'assurer le développement des sociétés et leur bon fonctionnement dans le cadre d'un climat social apaisé »* ;
- 5- de construire un consensus national fort, en :
 - instaurant un dialogue national avec des consultations et l'adoption d'une charte nationale consensuelle pour une gestion des hydrocarbures dans la paix sociale et la stabilité institutionnelle pour les intérêts des populations des générations présentes et futures ;
 - mettant en place un cadre permanent de dialogue continu sur la base de cette charte, et dont la composition reflète la diversité des acteurs comprenant la société civile, les syndicats des travailleurs du secteur, etc.

IV- pour l'amélioration de la transparence et de la gouvernance du secteur :

- 6- de faire procéder, par le **Bureau Organisation et Méthodes**, à une analyse de l'ensemble des structures étatiques intervenant dans le secteur des hydrocarbures pour proposer une architecture institutionnelle cohérente, évitant les doublons et chevauchements et répartissant les différentes attributions de manière harmonieuse, comprenant :

- i) un organe de régulation : la **Haute Autorité de régulation des hydrocarbures**, cadre unique de régulation, de coordination du secteur des hydrocarbures ;
- ii) un organe autonome et indépendant de supervision : la **Commission nationale autonome de supervision des hydrocarbures, chargée de la supervision** de toutes les opérations liées aux hydrocarbures et composée par des représentants de l'Assemblée nationale, du Haut Conseil des Collectivités territoriales, du Conseil économique, social et environnemental, des Cours et Tribunaux et de la Société civile ; elle servira d'instance de reddition populaire des comptes et activités liées à l'exploitation des hydrocarbures par tous les acteurs, institutionnels comme privés.

7- de doter le Ministère du pétrole et de l'énergie :

- de ressources humaines de qualité disposant des compétences dans les différents domaines liés à l'exploitation, à la supervision, au contrôle de la production et au droit international sur les hydrocarbures ;
- d'une stratégie de surveillance externe basée sur un système d'information intégré en rapport avec toute la chaîne de production et de commercialisation du pétrole et du gaz ;
- d'un dispositif pour une application rigoureuse des dispositions des CRPP sur les obligations des cocontractants de l'Etat à participer, financièrement et techniquement, au renforcement permanent et annuel des capacités des agents de l'Etat et de PETROSEN.

8- de former et renforcer les capacités des agents des administrations fiscales et douanières et des autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources pétrolières et gazières.

V- pour assurer des retombées positives pour l'ensemble des Communautés, des catégories et des acteurs socioprofessionnels :

9- d'intégrer, dans la loi d'orientation du secteur du pétrole et du gaz, **un dispositif 'local content'** qui traduira les engagements des compagnies pétrolières vis-à-vis de la communauté nationale par :

- le recrutement prioritaire des compétences locales (un ratio obligatoire pourrait être fixé), la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines et leur emploi sur chaque niveau de la chaîne pétrolière et gazière ;
- l'acquisition au niveau local de tous équipements, matériels, fournitures ou services disponibles et de qualité, sur le marché national, auprès des PME/PMI ;
- le recours prioritaire aux entreprises nationales, dotées des qualifications requises, pour tous travaux d'entretien ou de maintenance des sites d'exploitation ;
- la réalisation de projets permettant aux populations impactées d'avoir accès à des services sociaux essentiels dans les domaines de la Santé, de l'Education, de l'Accès à l'eau potable, à l'électricité, aux pistes de production, etc. et à des ressources pour compenser les pertes financières engendrées par l'occupation de leurs zones d'exploitation ;
- la création d'industries de valorisation des hydrocarbures (*production d'énergie électrique, pétrochimie, Gaz Non Liquéfié, etc...*) ;
- une contribution financière au fonds de prise en charge des calamités et catastrophes ;

10- de développer **une base logistique maîtrisée** en s'appropriant tous les services connexes liés à l'exploitation du pétrole et du gaz, en allant de la logistique à terre en passant par le support en mer, le transport maritime, les services catering, les services maintenance jusqu'au service d'alimentation des bateaux, etc. ;

11- de veiller à une application effective des dispositions des CRPP relatives aux obligations des cocontractants de l'Etat d'assurer **l'emploi en priorité**, à qualification égale, des **citoyens sénégalais** et à contribuer à la formation de ce personnel afin de permettre son accession à tous emplois d'ouvriers qualifiés, d'agents de maîtrise, de cadres, de directeurs, etc ;

12-d'élaborer et mettre en ligne une **plateforme web** visant :

- à recenser les compétences sénégalaises dans les métiers des secteurs du pétrole et du gaz établies au Sénégal ou à l'extérieur ;
- à servir de bourse nationale pour les offres et demandes d'emploi dans le secteur.

13- de faire bénéficier aux consommateurs les retombées positives de l'exploitation du pétrole et du gaz par la réduction des prix du carburant, de l'électricité et du gaz domestique ;

VI- pour un système de formation efficace adapté aux métiers du pétrole et du gaz :

14- de mettre en place un dispositif de formation adapté aux métiers du pétrole et du gaz en procédant :

- à l'élaboration et au partage, par le Ministère de l'Enseignement supérieur, du référentiel des métiers liés au pétrole et au gaz ;
- à l'identification et à l'analyse des besoins de formation non couverts ;
- à l'intégration dans le programme des ISEP, de la formation de techniciens supérieurs du forage, de mécaniciens spécialisés, de logisticiens, de chimistes et de techniciens géologues ;
- à la professionnalisation des programmes de formation à travers une synergie des actions et interventions des acteurs et des parties prenantes (Ministère, employeurs, corporations, établissements, communauté, etc.) ;

- au renforcement des infrastructures et des équipements des écoles d'enseignements supérieurs (EES) ;
- à la mutualisation des moyens mis à la disposition de la formation en vue de renforcer les plateaux techniques des établissements ;

15- de confier au Ministère de l'Enseignement supérieur, la gestion et la mise en œuvre des activités de l'Institut du Pétrole et du Gaz pour une meilleure harmonisation des enseignements suite aux résultats du travail issu du référentiel des métiers liés au pétrole et au gaz ;

VII- pour une meilleure prise en charge de la dimension environnementale :

16- de créer une Agence chargée des études environnementales, dotée de ressources humaines et d'une autonomie financière en vue de mieux faire face aux gigantesques défis liés à la gestion durable des ressources pétrolières et gazières, au suivi environnemental de tous les projets sensibles au niveau national et, plus particulièrement, les activités Offshores ;

17- de procéder à une « évaluation environnementale stratégique du secteur Pétrole-Gaz qui permettra de :

- dresser la situation de référence de tout le milieu marin et les cadres politiques, législatifs, réglementaires, biologiques, ethnologiques, sociologiques, etc., sur lesquels pourront ensuite être menées les prochaines Etudes (spécifiques) d'Impact sur l'Environnement (EIE) des compagnies avant la phase de production prévue en 2021 ;
- mettre en œuvre une gestion prudente du secteur pétrolier et gazier dans une perspective de développement durable en évaluant tout le potentiel en ressources d'hydrocarbures du Sénégal et en anticipant sur ses impacts potentiels aussi bien au niveau environnemental que social ;
- se doter d'une vision stratégique pour planifier les attributions de titres et en fixer les délimitations ;

- 18- d'exiger la publication régulière de rapports de Développement durable conforme à la norme ISO 26000 et aux indicateurs du Global Report Index (GRI) à toutes les entreprises des secteurs pétrole, gaz et mine en exploration et exploitation, ainsi qu'aux entreprises sous-traitantes présentant également des risques majeurs (Energie, Transport, etc....) ;
- 19- de veiller au respect des conditionnalités des CRPP liées au plan d'abandon et des ressources financières annuelles à lui affecter ;
- 20- de prendre des mesures anticipatives pour la reconstitution de l'écosystème et/ou le renouvellement du système biologique marin, notamment, dans la zone d'étude prévue sur une superficie de 67.000 km² pour un espace maritime estimé à 212 000 km², l'accompagnement des pêcheurs et des populations ;
- 21- de créer et renforcer les aires marines protégées après la délimitation précise de la zone économique exclusive du Sénégal qui permettra de distinguer les zones exploitables de celles qui ne le sont pas ;
- 22- de développer et renforcer, pour compenser les pertes des pêcheurs, l'aquaculture sur la côte atlantique et dans les cours d'eau et faire correspondre les productions des bassins aquacoles à la période de repos biologique ;

VIII- pour une prise en charge de la sûreté et de la sécurité :

- 23- de renforcer la collaboration et le partenariat avec les pays limitrophes pour éviter tout conflit tout en veillant à la préservation des intérêts du Sénégal ;
- 24- de doter la marine nationale de moyens matériels, financiers et humains suffisants capables de protéger nos côtes des menaces de toutes sortes (piraterie, terrorisme, etc.) ;
- 25- de faire respecter, dans toute sa rigueur, les dispositions sur les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) du Code de l'environnement relatives à la prévention et à la lutte contre les pollutions et nuisances;

26- de mettre en œuvre les actions urgentes requises dans le cadre d'une stratégie cohérente de gestion des risques majeurs, en conformité avec les engagements internationaux du Sénégal, à savoir :

- l'identification et la cartographie des risques dans les différents secteurs de développement du pays (agriculture, industrie, tourisme, pêche, transport...);
- l'évaluation de la vulnérabilité, c'est-à-dire la capacité à prendre en charge les différents risques identifiés, par les différents acteurs du secteur concerné ;
- la mise en place, en urgence, et conformément aux recommandations de la conférence mondiale des Nations-Unies sur la prévention des catastrophes, une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes ;

27- de renforcer la sécurité des populations, de manière durable, par :

- l'édification, d'une culture de pays pétrolier vertueux en élaborant, sur la base de l'expérience positive des pays pétroliers, des éléments d'enseignement relatifs à la question du pétrole et du gaz à introduire dans les curricula du système éducatif afin de forger chez les élèves et étudiants, citoyens de demain, une culture de bons comportements dans ce domaine ;
- des formations en sécurité dans toutes les branches industrielles, les écoles techniques, les écoles de formation des ingénieurs et, particulièrement, dans la formation des administrateurs ;
- l'information du public autour des établissements à risques par la mise en place des sirènes en fonction des zones vulnérables et de l'évolution des rayons de danger ;
- l'identification de tous les aspects de la dangerosité de l'exploitation du pétrole et du gaz et des différents scénarii probables de pollution ;
- la définition des mesures à prendre dans les premiers instants suivant un déversement ;

- l'inventaire des moyens et des équipements de lutte mobilisables sur le plan national ;
- l'acquisition de plus de longueurs de barrage ;
- l'aménagement des espaces sécurisés dédiés au parcours des tuyaux servant au transport des produits.

AVIS N°2017-07 DU 20 NOVEMBRE 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« Quelles stratégies pour l'éradication de l'analphabétisme dans un contexte de mise en œuvre de politiques publiques visant l'émergence économique et l'inclusion sociale ? »

A l'occasion de sa deuxième session ordinaire de l'année 2017, le Conseil économique, social et environnemental a abordé le thème « Quelles stratégies pour l'éradication de l'analphabétisme dans un contexte de mise en œuvre de politiques publiques visant l'émergence économique et l'inclusion sociale ? ».

A la suite des séances d'audition des différents acteurs (institutionnels, professionnels du sous-secteur de l'alphabetisation et des langues nationales, PTF, experts et universitaires), ainsi que de la synthèse des débats (commission / inter commission) et des documents consultés, le Conseil économique, social et environnemental émet le projet d'avis dont la teneur suit :

Le Conseil économique, social et environnemental

Au regard de l'ensemble de ces constats, et pour l'éradication de l'analphabétisme au Sénégal, le Conseil recommande :

I. Au titre des options stratégiques

1. bâtir, en partant des orientations indiquées dans le PAAS, une stratégie qui articule les exigences suivantes : (cf. Modèle OSAD²)
 - une volonté claire de l'État de développer un programme national d'éradication de l'analphabétisme,

² Organisation sénégalaise d'appui au développement

- une appropriation des populations dudit programme à travers une campagne de sensibilisation utilisant tous les canaux de communication (institutionnel, médiatique et socio-traditionnel) pour susciter la mobilisation de tous les segments de la société,
- l'utilisation des langues nationales en tant qu'option claire de l'État pour combattre l'analphabétisme,
- l'identification des différentes catégories de cibles d'un tel programme,
- la définition, pour chaque catégorie de cibles, de compétences à acquérir à travers des apprentissages qui tiennent compte de leurs besoins dans leur vie sociale,
- une définition claire et justifiée des langues d'alphabétisation,
- la définition d'une démarche holistique, intégrative et réaliste pour la conduite du projet,
- l'identification de moyens sûrs, mobilisables pour réaliser le projet,
- la fixation d'une périodicité raisonnable pour la réalisation du projet,
- la définition d'une stratégie de suivi-évaluation,
- la définition d'une stratégie de pérennisation (post-alpha) ;

II. Au titre de la gouvernance et du financement du sous-secteur

2. mettre en place une organisation efficiente du sous-secteur de l'alphabétisation en vue d'améliorer le dispositif de pilotage à travers notamment :
 - la stabilisation de l'ancrage institutionnel par la mise en place d'un cadre de concertation ou d'une plateforme qui fédère toutes les structures s'activant dans le sous-secteur de l'alphabétisation et des langues nationales (agence par exemple), articule toutes les interventions dans une approche holistique, et qui dispose de moyens stables avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs négociés avec les acteurs publics et privés ;

- l'amélioration du statut administratif actuel du CNRE pour une meilleure mobilisation des ressources en capitalisant toute l'expérience acquise par cette structure ;
 - la désignation d'acteurs et de militants convaincus comprenant les enjeux de l'alphabétisation et des langues, pour gérer le sous-secteur ;
 - l'établissement de la cartographie de la demande en éducation de base par région et l'identification des zones prioritaires ;
 - la coordination des interventions et la mobilisation des acteurs en partant de l'existant : facilitateurs, volontaires et superviseurs dont il faut améliorer le statut et la motivation (plan de carrière, sécurité sociale, etc. ...);
 - la tenue de la revue annuelle pour faire le bilan du programme EBJA (langue par langue et région par région) ;
3. mettre en place un mode de financement efficace du sous-secteur de l'alphabétisation et des langues nationales, respectueux des engagements internationaux de l'État et impliquant d'autres organismes nationaux afin de mobiliser plus de ressources en faveur de l'éducation de base (enfants, jeunes et adultes analphabètes) et accorder un financement conséquent au sous-secteur, à travers notamment :
- l'augmentation de la part du budget de l'éducation nationale réservée à l'alphabétisation à 3% conformément à l'engagement de Bamako (le budget peut être évolutif et ne pas se limiter aux 3%) ;
 - la création d'un fonds spécial d'appui à l'alphabétisation pour accompagner les collectivités locales dans leurs programmes ou projets d'alphabétisation ;
 - l'institution d'une ligne « appui Programme EBJA-CL » dans tout Projet de développement local ;
 - la soumission des sociétés nationales, publiques ou privées, à l'obligation d'inclure dans leurs activités des programmes d'alphabétisation, à l'image de la SODEFITEX, en s'appuyant sur la Constitution de janvier 2001, en

son Titre II, article 22, alinéa 4, qui dispose : « ...toutes les institutions nationales, publiques ou privées, ont le devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales » ;

- l'exploitation des opportunités qu'offre la RSE ;
- l'utilisation des mécanismes de financement islamique qu'il faudrait intégrer dans le champ des négociations avec les partenaires ;
- la mutualisation des moyens des ministères intervenant dans le sous-secteur, mais également les niches de ressources des organismes publics (ministères, agences, établissements publics...);

III. Au titre de la qualité et de l'accès

4. améliorer la qualité à travers :

- le renforcement des capacités au niveau central (DALN, DPRE, CNRE...) et au niveau déconcentré (IA, IEF) au plan qualitatif et au plan des ressources afin de les rendre plus efficaces dans leurs interventions ;
- l'inclusion de la formation d'inspecteurs spécialisés dans la pédagogie des langues nationales, dans les plans de formation de la FASTEF ;
- la certification institutionnelle des compétences acquises dans les enseignements apprentissages non formels et l'établissement des équivalences par rapport aux offres formelles ;
- la systématisation de la remédiation des enseignements/apprentissages de base de qualité ;
- le renforcement de la formation des enseignants en genre dont il est nécessaire de poursuivre la prise en compte dans les politiques publiques ;
- le renforcement de capacités des parents pour un meilleur suivi des performances des élèves à domicile ;
- l'exploitation des opportunités offertes par les TIC en développant des modules d'apprentissage dans plusieurs langues nationales, à partir d'applications pouvant être installés dans les téléphones portables, les ordinateurs, les tablettes et/ou IPAD;

5. améliorer l'accès à travers :

- le renforcement de la sécurité et des conditions d'apprentissage pour inciter plus l'accès et maintenir les filles ;
- l'exploitation des infrastructures existantes sur l'ensemble du territoire national pouvant servir à l'alphabétisation : écoles du système éducatif national, maisons et foyers des jeunes et de la culture, centres culturels, centres de sauvegarde, centres polyvalents, centres départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF), centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) ;
- le renforcement des initiatives concourant à l'inclusion sociale des ménages pauvres : BSF, Bourses scolaires ou appui aux enfants de familles pauvres, formation, financement AGR/Femmes ... ;
- la mise en œuvre de mesures et actions pour faciliter l'obtention d'une pièce d'état civil pour les enfants ;

IV. Au titre de l'élargissement des acteurs

6. mobiliser le maximum d'acteurs avec :

- l'implication des collectivités territoriales dans l'exécution des programmes en alphabétisation de leur localité ;
- l'intégration du volet alphabétisation dans les politiques, programmes et de projets de l'Etat et dans tous les projets et activités de développement ;
- l'implication effective des organisations professionnelles (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, artisans...) dans les programmes et projets d'alphabétisation ;
- la mise à contribution des média, presse et diffuseurs pour une plus grande sensibilisation et animation ;
- la mise à contribution de l'armée qui peut beaucoup aider, surtout dans les zones frontières ;

- l'implication des chefs religieux et maîtres coraniques qui, par l'utilisation des caractères arabes, peuvent contribuer à l'éradication de l'analphabétisme à travers les foyers religieux ("Daaras", "Dahiras" etc.) ;
- l'implication des écrivains et éditeurs pour une facilitation d'une large diffusion des ouvrages en langues nationales, à adapter aux réalités locales (milieu rural, milieu urbain) ;

V. Au titre d'autres mesures et actions visant à combattre l'analphabétisme

5. assainir le sous-secteur en veillant à la moralisation des activités et actions des opérateurs qui interviennent dans le domaine de l'alphabétisation pour une meilleure utilisation des ressources et une plus grande fiabilité des statistiques ;
6. rendre effectif le lancement du grand prix du Président de la République³ pour l'alphabétisation et les langues nationales, destiné à récompenser les acteurs (écrivains, éditeurs et opérateurs) qui se seront beaucoup investis et illustrés dans le sous-secteur ;
7. renforcer notre système éducatif formel en tant que premier pilier de lutte contre l'analphabétisme en :
 - pacifiant définitivement l'espace scolaire en vue d'une mise en œuvre durable du développement du capital humain ;
 - encourageant tous les acteurs du système éducatif à prioriser une éducation équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie ;
 - mettant en œuvre les réformes relatives aux options stratégiques contenues dans le PAQUET-EF en ce qui concerne la petite enfance, le cycle fondamental, le secondaire et la formation professionnelle et technique.

³ L'ancien Secrétaire d'État à l'Alphabétisation et à la Promotion des langues nationales avait annoncé le lancement du Grand prix du Chef de l'État pour récompenser le meilleur écrivain ou utilisateur des langues nationales, lors de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle, en février 2017

8. promouvoir les langues nationales à travers :

- la traduction dans les langues nationales des textes officiels, y compris certains codes comme le code de la route, le code de l'environnement, celui de l'hygiène... ;
- la poursuite et la systématisation du processus de valorisation des langues nationales dans la vie officielle ainsi que la création d'un environnement lettré incitatif en langues nationales nécessaire pour l'apprentissage comme pour le post-alpha et la pérennisation: Administration alphabétisée, panneaux de signalisation en nombre à tous les niveaux (régional, départemental, communal), panneaux publicitaires, enseignes des services publics, tableaux d'indication des noms des localités, etc... ;
- la redynamisation de l'Académie des langues nationales avec le renouvellement des missions d'harmonisation de la terminologie, de l'orthographe des mots, etc... ;
- la généralisation de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif (aucun peuple, aucun pays ne s'est développé à travers une langue étrangère) en insérant dans le système les moniteurs qui bénéficient déjà d'un capital d'expérience intéressant dans le cadre de l'alphabétisation ;
- le retour à la contractualisation avec les principaux quotidiens pour l'insertion de pages d'information en langues nationales ;
- la contractualisation avec les radios et TV pour l'insertion dans leurs programmes des plages d'alphabétisation en langues nationales ;
- le recours aux radios communautaires pour accompagner dans la proximité les programmes d'alphabétisation ;

9. procéder à la capitalisation des expériences et bonnes pratiques pour une meilleure autonomisation des bénéficiaires des programmes et projets d'alphabétisation, à travers notamment :

- l'étude approfondie des meilleures pratiques et expériences en matière de lutte contre l'analphabétisme et de promotion des langues nationales, notamment la méthode cubaine, et voir les modalités de leur adaptation et application au contexte sénégalais ;
- l'élargissement de la zone d'intervention du PALAM en y intégrant la banlieue de Dakar fortement affectée par la pauvreté, et en encourageant les collectivités locales à s'approprier ledit programme et s'en inspirer ;
- la démultiplication de l'expérience de la SODEFITEX en alphabétisation et formation professionnelle des producteurs dans les langues nationales étant donné que la pratique montre que l'alphabétisation et la formation professionnelle en langues nationales sont un puissant levier pour la productivité (la productivité agricole s'améliore de 15 à 20% si l'agriculteur est alphabétisé et formé⁴) et l'adaptation de ce modèle à d'autres sous-secteurs de l'économie nationale (artisanat, élevage, pêche...);
- le choix de l'ONCAV comme partenaire stratégique pour éradiquer l'analphabétisme en :
 - ✓ renforçant ses moyens d'intervention ;
 - ✓ l'impliquant dans les cadres de concertation en faveur de l'alphabétisation ;
 - ✓ s'appuyant sur ses zones et ASC pour dérouler des classes d'alphabétisation (de par son maillage, et sa composition, l'ONCAV constitue un support idéal des politiques publiques).

⁴ source SODEFITEX

AVIS N°2017-08 DU 21 NOVEMBRE 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« Impacts des déchets d'équipements électriques et électroniques sur les écosystèmes naturels »

Le Conseil économique, social et environnemental s'est autosaisi, à l'occasion de sa deuxième session ordinaire de l'année 2017, du thème "Impacts des déchets d'équipements électriques électroniques sur les écosystèmes naturels".

Au terme des échanges initiés avec l'ensemble des acteurs du secteur (services techniques de l'Etat, professionnels, acteurs sociaux, Partenaires Techniques et Financiers, secteur privé, experts et universitaires), de la synthèse des débats, de l'exploitation des ressources documentaires disponibles ;

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RECOMMANDE

❖ **Pour le renforcement du cadre législatif et réglementaire :**

1. d'analyser les lois en vigueur dans les pays d'origine des équipements électriques et électroniques utilisés au Sénégal pour permettre d'apprécier la cohérence de nos lois et de faciliter la prise de textes réglementaires à appliquer aux acteurs du secteur, notamment, les importateurs ;
2. de définir une politique et une législation spécifiques à la gestion des DEEE qui devra s'articuler aux principes directeurs, notamment :
 - la définition consensuelle de la notion de DEEE ;
 - l'application de la responsabilité élargie du producteur ;
 - la promotion de la responsabilité sociétale d'entreprise pour la gestion des DEEE ;

- l'initiation de politiques nationales et régionales autour de la notion de DEEE ;
3. de réviser, en cohérence avec les instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés, les dispositions :
- du Code de l'environnement ;
 - du Code des télécommunications et du Code des Douanes pour l'adoption de nouvelles mesures restrictives, en matière d'importation des équipements électroniques et électriques obsolètes ;
 - du Code général des impôts et du Code des Douanes pour l'adoption d'une écotaxe sur tous les produits électroniques et électriques qui entrent au Sénégal ;
 - du décret 81-844 du 20 août 1981 portant sur la comptabilité des matières et les différentes instructions précisant ses modalités d'application afin de faciliter l'effectivité de certaines mesures comme la circulaire du Premier Ministre demandant à l'Administration de se débarrasser des DEEE pour leur démantèlement au niveau de la DSN ;
 - du décret n° 74 / 338 du 10 Avril 1974 relatif aux ordures ménagères qui régit l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères ;
 - des agréments délivrés par l'ARTP, en vue d'une prise en compte de la durée de vie des équipements, notamment des mesures pour la récupération de ceux obsolètes ;
4. d'intégrer dans le décret d'application du Code de l'environnement, une réglementation sur la qualification et les modalités de gestion des DEEE (*typologie, flux entrants, flux fonctionnels, collecteurs, recycleurs, élimination complète (inexistante au Sénégal pour le moment)*) ;
5. d'introduire dans les contrats avec les concessionnaires des obligations de tri, de stockage, de démantèlement, de recyclage, etc. ;

❖ **pour l'amélioration du cadre institutionnel :**

6. de créer un observatoire national des DEEE avec des antennes régionales, en vue:

- d'un meilleur contrôle des importations des équipements électroniques et électriques neufs ou de seconde main ;
- d'une meilleure traçabilité et valorisation des DEEE (collecte, transport, décharge, démantèlement, recyclage, etc.) ;
- d'un renforcement des missions de contrôle dédiées à l'ARTP ou à l'ADIE et de la responsabilisation des distributeurs en cas d'importation illégale;

7. de mettre en synergie les actions du ministère en charge de l'environnement avec celles du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi pour saisir toutes les opportunités qu'offrent les DEEE ;

❖ **pour une meilleure gestion des DEEE et la préservation des écosystèmes naturels :**

8. de quantifier les équipements électroniques et électriques entrés au Sénégal, et mettre en place une base de données à actualiser tous les trois ans ;

9. de mener des études complémentaires sur la filière et sur les acteurs et établir des normes et procédures claires en matière d'importation d'équipements électroniques et électriques neufs, de collecte, de transports, de traitement, de valorisation des DEEE et s'assurer de leur mise en œuvre ;

10. de contraindre les sociétés productrices de DEEE, notamment celles responsables de la mise sur le marché des équipements électriques et électroniques, à :

- quantifier leurs déchets en vue d'identifier les plus dangereux et utiliser des méthodes d'élimination adaptées ;

- mettre en place des aires de stockage ou site de dépôt des DEEE, dans les conditions normales environnementales ;
 - installer des bacs appropriés aux endroits de pré-collecte ciblés pour séparer les déchets dangereux et non dangereux dans toutes les régions ;
 - développer un partenariat avec l'ONUDI et la DEEC pour le contrôle de ces sites et des méthodes utilisées pour l'élimination des DEEE ;
 - publier un rapport annuel sur la gestion de ces déchets et leurs actions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise auprès des populations les plus vulnérables ;
- 11.** d'améliorer la communication sur les DEEE afin de mieux sensibiliser les populations en :
- facilitant la coordination des actions par la mise en place d'un système d'informations et d'alerte national et régional ;
 - initiant des rencontres scientifiques pour permettre aux experts de partager des expériences sur les DEEE et d'échanger sur la mise à jour d'une stratégie de gestion écologiquement rationnelle des DEEE ;
 - prenant en compte le volet « plan de gestion environnemental » dans tous les plans et programmes ;
 - spécifiant les dangers des polluants organiques persistants (POP), leur toxicité et leurs effets néfastes sur l'environnement ;
 - définissant clairement une réglementation sur la gestion des guichets automatiques de banque (GAB) et des appareils électroménagers en fin de vie, ainsi que la-responsabilité des équipementiers ;
 - facilitant une meilleure appropriation du principe du pollueur payeur au niveau national ;
 - impliquant les médias dans la sensibilisation des citoyens sur les risques environnementaux et sanitaires des déchets, à travers des supports dédiés ;

- formant et impliquant les animateurs des radios communautaires sur les DEEE ;
 - sensibilisant les populations sur la dangerosité des DEEE ;
 - etc.
12. de créer une synergie entre l'ANER, l'ASER et la SENELEC pour mieux faire face aux défis que posent les DEEE dans leur secteur et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
 13. d'accélérer l'installation de l'unité de recyclage régionale prévue à Diamniadio ;
 14. de capitaliser l'expérience du « Centre des handicapés au travail », pour la mise en place de mécanismes innovants avant sa duplication au niveau d'autres régions du Sénégal ;
 15. d'accélérer le processus de réhabilitation du site de la décharge de Mbeubeus et y développer des activités liées à la gestion des ordures (*école de formation, unité de transformation et de valorisation...*) ;
 16. de mettre l'accent sur l'incitation fiscale pour attirer le privé national dans la prise en charge des DEEE ;
- ❖ pour le renforcement des politiques et programmes :**
17. de s'inspirer des bonnes pratiques qui se font ailleurs dans le cadre de la gestion DEEE (en Europe à travers le réseau des partenaires de l'ONUDI, en Afrique du Sud par exemple) et d'élaborer une stratégie nationale de gestion des DEEE, avec l'implication de tous les acteurs concernés ;
 18. de mettre en place un dispositif national de contrôle plus strict des importations des DEEE en :
 - insistant sur l'âge et la sélection rigoureuse des équipements électroniques, électriques et électromécaniques qui entrent au Sénégal ;

- systématisant l'avis des services publics compétents sur les spécifications techniques pour des achats appropriés et une caractérisation des appareils qui entrent au Sénégal ;
- amenant les services de la douane à disposer d'un système performant de détection et de comptage des appareils électroniques et électromécaniques qui entrent au Sénégal ;
- formant les transitaires qui travaillent avec la douane dans le cadre des déclarations préalables d'importation afin de leur permettre d'apprécier si le matériel est habilité à entrer au Sénégal et la valeur réelle de l'équipement pour faciliter leur cotation par la douane ;
- favorisant une collaboration permanente et efficiente entre l'ANSD et la structure en charge de la gestion des déchets.

❖ pour le renforcement et la dynamisation du partenariat :

19. de mettre à contribution le FONGIP et le FONSIS pour le développement de l'éco-organisme, en vue d'inciter le secteur privé national à mettre en place une unité industrielle de récupération et de traitement des DEEE ;
20. d'encourager le transfert de technologies et de compétences des pays développés vers les pays en voie de développement en matière de gestion des DEEE ;
21. d'amener tous les hôpitaux, administrations publiques et entreprises à s'impliquer davantage dans le recyclage de leur DEEE ;
22. de dénombrier, d'organiser et d'accompagner les récupérateurs pour une meilleure valorisation des DEEE et l'accès aux financements verts ;
23. d'encourager le partenariat public-privé en vue :
 - d'une meilleure mise à contribution des Collectivités territoriales pour l'obtention d'espaces ou de sites aménagés afin de disposer d'une filière de recyclage qui répond aux normes environnementales ;
 - de faire incinérer certains déchets par les cimenteries pour la production de l'énergie ;

- d'une meilleure implication des opérateurs de téléphonie mobile au traitement des DEEE ;
 - de l'approfondissement de certaines études par les Universités et Instituts de recherche pour mieux cerner la dangerosité des DEEE ;
 - d'une meilleure valorisation des substances utiles contenues dans les DEEE dans des conditions propres ;
24. d'organiser, tous les 5 ans, une grande conférence internationale sur les e-déchets avec tous les partenaires concernés par la question.

❖ **Pour le recyclage et son financement**

25. de mettre en place une unité de recyclage des DEEE financée par :
- le prélèvement d'un montant sur le prix de chaque appareil (ecotaxe) ;
 - une subvention des compagnies de téléphonie appelée 1% de solidarité numérique sur les bénéfices annuels ;
 - une subvention de l'Etat ;
 - une contribution des collectivités territoriales.
26. d'évaluer le consentement des utilisateurs à payer pour le traitement de leur équipement en fin de vie (*le paiement d'une écocontribution par l'utilisateur sur la base d'un consentement à fixer selon le produit permettrait de faciliter leur adhésion au système à mettre en place*) ;
27. mettre en place des fonds incitatifs pour les entreprises à travers la responsabilité sociétale d'entreprise pour la gestion des DEEE.

AVIS N°2017-09 DU 21 NOVEMBRE 2017

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SUR

« Quelles politiques publiques en matière de santé de la reproduction, de planification familiale et de prise en charge des IST et du VIH / SIDA pour la réalisation du dividende démographique ? »

Le Conseil économique, social et environnemental s'est autosaisi, à l'occasion de sa deuxième session ordinaire de l'année 2017, du thème *"Quelles politiques publiques en matière de santé de la reproduction, de planification familiale et de prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH / SIDA pour la réalisation du dividende démographique ?"*.

Au terme des interventions des différents acteurs auditionnés (*services techniques de l'Etat, professionnels du secteur, acteurs sociaux, partenaires techniques et financiers (PTF), secteur privé, experts et universitaires*), de la synthèse des débats, des documents consultés... ;

Le Conseil Economique, Social et Environnemental :

RECOMMANDE :

❖ **pour l'accélération de la transition démographique, à travers la maîtrise de la fécondité :**

1. d'intégrer la dimension population dans les politiques sectorielles et programmes de développement ;
2. de replacer les questions de fécondité dans celles de l'éducation et de la santé de l'enfant et de la mère ;

3. de renforcer les programmes en matière de survie de l'enfant et de planification familiale, favorisant la démocratisation (délégation de tâches) de l'accès aux services sociaux de base en matière de santé de la reproduction (SR) et de planification familiale (PF) ;
4. de promouvoir des programmes adaptés d'éducation à la santé, d'éducation sexuelle, de sensibilisation et de communication sociale pour amener les jeunes à prendre des décisions responsables dans leur vie sexuelle, de renforcement du système de santé, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de réduction de la mortalité infantile, d'éducation nutritionnelle ... ;
5. de relever à 18 ans révolu l'âge au premier mariage de la fille qui est présentement de 16 ans (article 111 du Code de la famille) ;
6. d'introduire, dès la classe de 6^{ème}, des cours sur la puberté et sur l'hygiène menstruelle pour permettre aux adolescentes et adolescents de mieux connaître leur corps et les changements qui interviennent durant la phase d'adolescence ;
7. d'ériger **en direction de l'éducation à la vie familiale**, le Projet de Promotion des Jeunes qui assure présentement la tutelle et la coordination des Centres Conseils pour Adolescents, tout en évitant des doublons avec l'existence de la direction de la jeunesse ou créant des confusions avec d'autres structures ;
8. d'élaborer un programme spécial de renforcement et d'élargissement des services des Centres conseils pour adolescents, en créant une structure dans tous les centres de santé avec une dotation optimale en infrastructures, équipements, personnel et budget de fonctionnement ;
9. de systématiser, dans les processus de planification et de mise en œuvre des interventions en matière de santé de la reproduction au profit des adolescentes et adolescents, le respect des normes suivantes :
 - l'éducation sanitaire ;
 - l'appui de la communauté ;
 - l'adaptation des services ;
 - les compétences des agents ;

- les caractéristiques des établissements ;
- l'équité et l'absence de discrimination ;
- les données et la qualité des prestations ;
- et la participation des adolescents ;

10. de renforcer l'offre en matière de planification familiale et de sécurité contraceptive, notamment la formation du personnel, l'accessibilité à travers le développement de stratégies avancées, la diversification et la disponibilité des produits (moyens de contraception dans tous les endroits non conventionnels : Centres Conseil Ados, espaces ado jeunes, foyer des jeunes... ou d'autres stratégies de distribution) ainsi que des services complets à tous les niveaux des secteurs public et privé ;

11. de promouvoir une approche multisectorielle en vue d'une meilleure responsabilisation des différents acteurs de tous les départements ministériels concernés, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets en matière de santé de la reproduction et de planification familiale ;

12. d'accroître les actions de sensibilisation pour une meilleure implication des hommes et des leaders d'opinion dans la promotion de la santé de la reproduction (SR) et de la planification familiale (PF), des IST VIH - Sida, la lutte contre les grossesses précoces et les mariages d'enfants ;

❖ **pour la capture du dividende démographique :**

13. d'intensifier les politiques, programmes et projets en matière de santé de la mère et de l'enfant en :

- assurant la surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles dans un contexte d'élimination des décès évitables de la mère et de l'enfant ;
- privilégiant une approche multisectorielle avec l'alignement de tous les acteurs (gouvernementaux, non gouvernementaux et autres partenaires) autour de la stratégie nationale SRMNIA5 ;

⁵ Santé Reproductive Maternelle Néonatale Infantile et des Adolescents

- améliorant l'accès et la qualité des services de santé, notamment l'élargissement du paquet gratuité : consultations prénatales (CPN), accouchements, urgences obstétricales, néonatales et infantiles et l'institutionnalisation d'un carnet de santé unique numérisé...;
- accordant une priorité, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique nationale de développement de la nutrition, aux zones Centre et sud-est du pays où le taux de malnutrition chronique dépasse les 30% et nord-est (Saint-Louis, Matam et de Louga) au taux aigu avoisinant les 16%;
- valorisant la transformation et la consommation des produits locaux susceptibles de contribuer à la prévention et au traitement de la malnutrition sous toutes ses formes, en partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé ;
- renforçant et rendant accessibles, dans toutes les localités du pays, les services disponibles pour lutter contre les carences en micronutriments, notamment en iode, en fer, en zinc et en vitamine A chez les enfants, les femmes enceintes et celles qui sont en âge de procréer ;
- accroissant les investissements en matière de lutte contre la malnutrition :
 - a) pour assurer une meilleure efficacité des dépenses publiques ;
 - b) réduire le taux de mortalité infantile ;
 - c) améliorer les performances scolaires des élèves ;
 - d) renforcer les capacités cognitives et physiques des populations,
 - e) diminuer la pauvreté ;
 - f) augmenter le capital humain ;
- intégrant la nutrition dans les programmes de planification familiale pour réduire les taux de grossesses à risques, la prévalence des faibles poids de naissance, de l'arrêt prématuré de croissance prématuré, de mortalité et morbidité maternelle et infanto-juvénile ;

⁶ Région de Sédhiou

- rendant disponibles et accessibles les produits d'importance vitale et la prise en charge des urgences pédiatriques ;
- relevant les plateaux techniques, les budgets affectés aux structures de santé et les conditions sociales des prestataires à travers l'adoption d'une indemnité d'éloignement pour la fixation du personnel, le relèvement des lignes budgétaires pour l'acquisition de 500 000 carnets de santé par an, les produits de PEC malnutrition, ainsi que la promotion du parrainage des structures de santé par le privé dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
- redynamisant le cadre national de concertation avec le secteur privé de la santé, tout en l'engageant dans un processus d'élaboration et de chiffrage des standards et chartes de qualité à atteindre ;
- capitalisant le potentiel du secteur privé et accompagnant les innovations pertinentes afin d'accroître l'accès et l'utilisation des services de santé prioritaires ;
- privilégiant le développement d'un paquet intégré des interventions à haut impact et des stratégies de communication innovantes pour toucher davantage de jeunes, de femmes et d'hommes par :
 - la promotion des droits humains, notamment en matière de santé de la reproduction et de planification familiale ;
 - l'institutionnalisation de la semaine nationale de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ;
 - la promotion de l'accès des ados/ jeunes à l'information sur la SR et les services SR/PF de qualité ;
 - l'implication des jeunes aux processus décisionnels ;
 - la mobilisation des parlementaires et de la société civile pour la lutte contre les décès évitables ;

- la promotion de l'autonomisation des garçons et des filles ;
 - le renforcement de la communication institutionnelle et opérationnelle.
- assurant le maillage de tous les EPS et bloc de SONU fonctionnel ;
- 14.** de consolider les acquis de la riposte au VIH pour disposer d'une jeunesse saine et valide en :
- rendant accessible le traitement, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, pour réduire les risques de transmission ;
 - valorisant le rôle des infirmières, infirmiers et des sages-femmes d'Etat en matière de soins de santé primaire, notamment dans les domaines du dépistage, du traitement et de l'éducation thérapeutique du VIH Sida ;
 - augmentant le budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à 13% et réfléchir sur de nouveaux mécanismes de financement innovants et durables de la riposte, engageant par exemple le secteur privé à travers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
 - systématisant l'établissement des bilans médicaux chez les détenus en vue d'asseoir de meilleures stratégies de prévention et de prise en charge des PV VIH-SIDA en milieu carcéral ;
 - renforçant les actions d'information et de sensibilisation sur l'importance du dépistage pré-nuptial chez les nouveaux mariés, en développant des stratégies avancées dans les zones où on enregistre les plus forts taux d'émigration ;
 - renforçant la législation en matière de vente des pilules du lendemain pour limiter les rapports sexuels non protégés, notamment chez les adolescentes et adolescents ;
 - mettant des dispositifs de veille stratégique auprès des groupes à risques : professionnelles du sexe, homosexuels, routiers, détenus, personnes en situation de handicap...;

- développant un système de communication intensif, en partenariat avec les acteurs communautaires ("Mbootay," Groupement de Promotion Féminine, Associations Sportives et Culturelles, les autorités religieuses et coutumières, leaders et porteurs d'opinion comme les Bajenu gox, "Nijaayu Gox"...), sous forme de campagnes d'information et d'éducation par les médias, centrées sur des stratégies de proximité adaptées aux réalités locales.

TROISIEME PARTIE

ACTIVITES DE COOPERATION DE PARTENARIAT ET DE REPRESENTATION

SECTION I

ACTIVITES DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT

INTRODUCTION

2017 est une année de consolidation des activités de coopération et de partenariat du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) du Sénégal. En effet comme les années précédentes, le CESE a vécu d'importants évènements qui lui ont permis de conforter la position et le leadership du Sénégal en Afrique, dans la zone francophone et dans le monde.

Après avoir bénéficiée de la confiance des CES Africains et exercée un mandat de quatre années à la tête de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique, la présidente du CESE a présenté son bilan et passé le témoin à son homologue du Mali dans de très bonnes conditions.

Par ailleurs, les CES ont ouvert cette année un nouveau registre dans le futur des relations UE- Afrique en se positionnant comme locomotive dans la configuration du cadre de participation des acteurs de la société civile.

Enfin, le CESE a œuvré à la consolidation et au renforcement des CESE en développant les partenariats et en prenant une part active dans les activités des organismes faitières.

I. BILAN DU MANDAT DU SENEGAL A LA TETE DE L'UNION DES CONSEILS ECONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES D'AFRIQUE (UCESA)

Elue à la tête de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA) le 09 septembre 2013 à Alger, la Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental du Sénégal a effectivement démarré son mandat le 14 février 2014 après la tenue d'une assemblée générale à Dakar au cours de laquelle, elle a présenté sa feuille de route.

Elu pour un mandat de deux ans conformément aux textes de l'UCESA (Statut et Règlement intérieur), le Sénégal a finalement assumé les fonctions de présidence durant quatre années. En effet, le CES du Congo qui devait prendre la présidence y a renoncé pour des raisons internes. Ensuite, le CESC du Mali deuxième Vice-président avait exprimé en 2016 le souhait d'attendre l'autorisation des pouvoirs publics du pays pour prendre le témoin.

Le rapport de mandature qui a été présenté par le Sénégal est revenu largement sur toutes les activités qui ont été déroulées au nom de l'UCESA de 2014 à 2017 tout en relavant les points forts et les points faibles suivants :

Points forts

- une bonne partie de la feuille de route de la mandature a connu un bon niveau d'exécution ;
- un rapport sur la protection sociale de haute facture produit conformément à l'engagement pris ;
- une amélioration sensible du solde budgétaire qui a connu une progression de 126% dans la période ;
- des cadres de partenariat mis en place (AICESIS, UCESIF et CTDS) ;
- de nouvelles adhésions (Maroc et RDC) et des manifestations d'intérêt (CTDS, Togo et Guinée Bissau)

Points faibles

- une instabilité institutionnelle des CES membres avec des suppressions-recréations (CES Tunisie, CES RCA, etc.) ;
- une irrégularité dans l'organisation des réunions statutaires ;
- une faiblesse des ressources malgré les efforts enregistrés ;
- une communication imparfaite (le Sénégal avait mis en place un site www.ucesa-africa.org qui malheureusement a cessé de fonctionner depuis 2016).

Dans l'ensemble, l'Assemblée générale de l'UCESA a salué les résultats substantiels enregistrés sous la mandature sénégalaise et a élevé la présidente du CESE du Sénégal **au rang de Président d'honneur de l'UCESA.**

II. QUATRIEME REUNION DES ACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX UNION EUROPEENNE-AFRIQUE.

En prélude à la tenue du 5^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Europe et d'Afrique, cette importante rencontre réunissant les Conseils économiques et sociaux, d'autres acteurs de la société civile et des experts de l'espace Euro-Afrique avait pour objet de :

- renforcer la coopération entre acteurs socio-économiques Européens et Africains;
- apprécier l'apport des acteurs socio-économiques de l'UA et de l'UE depuis la mise en œuvre de la stratégie commune mise en œuvre par les deux continents depuis 2007 ;
- dégager les perspectives relatives aux nouvelles contributions des acteurs socio-économiques européens et africains dans le renforcement des partenariats UA-UE ;
- adopter une déclaration conjointe des acteurs socioéconomiques africains et européens susceptible d'alimenter le Sommet de Chefs d'État et de Gouvernement;
- contribuer à la consolidation et au développement des capacités des acteurs sociaux et économiques de l'UA et de l'UE.
- partager connaissances et bonnes pratiques.

Cette réunion de deux jours a été sanctionnée par une déclaration en guise de contribution des organisations de la société civile au Sommet des Chefs d'Etat transmise à S.E.M Alassane D. OUATTARA par le collège de présidents de CES des deux continents.

III. COOPERATION AVEC LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE COTE D'IVOIRE

Pour traiter la saisine présidentielle sur "les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole", notre institution a trouvé pertinent, avant de faire des auditions, d'ouvrir d'abord un grand débat sur la question.

C'est ainsi que la deuxième édition des journées portes ouvertes du CESE a servi de cadre d'expression plurielle de tous les segments de la société sénégalaise mais aussi une occasion pour faire du benchmarking. Le Conseil économique, social, culturel et environnemental de Côte d'Ivoire, invité d'honneur de l'évènement a envoyé une importante délégation qui a permis aux deux pays de partager leurs connaissances sur la question et aux deux institutions consultatives de définir la posture à tenir pour veiller aux intérêts des populations.

IV. PARTICIPATION AUX REUNIONS STATUTAIRES ET AUTRES ACTIVITES DES ORGANISATIONS FAITIERS DES CES

2-3 MARS /CONSEIL D'ADMINISTRATION AICESIS AU LUXEMBOURG

Cette réunion du Conseil d'Administration de l'AICESIS a permis de prendre des décisions dont les plus significatives sont :

- **Sélection d'un nouveau Secrétaire Général et des Secrétaires adjoints :** En l'absence d'un consensus, le CA a pu départager les trois candidats (1 Espagnol, Un Grec et une algérienne) par un vote secret. Au terme du processus de sélection, M. Francisco Gonzales de l'ENA de l'Espagne est élu avec 9 voix contre 6 pour M. Apostolos XIRAFIS de la Grèce et 2 seulement pour Mme HANIFA de l'Algérie, handicapée par l'absence de soutien clair et affirmé de son pays. Le nouveau SG prendra fonction le 01 juillet 2017, conformément aux textes de l'AICESIS. La sélection des Secrétaires adjoints est ouverte au sein de chaque continent et devrait être bouclée à la prochaine AG.
- **Confirmation de la tenue des prochaines universités d'été :** Cette activité validée depuis l'AG de Moscou et reportée en 2016 en raison d'un nombre de candidatures suffisante est relancée. L'Algérie sera toujours le pays hôte et elle aura lieu en début juin 2017.
- **Organisation d'un symposium sur le futur de l'AICESIS :** L'Algérie accueillera cette importante rencontre qui va réunir les pays membres et des invités pour réfléchir sur les orientations (statut, partenariat à développer, financement, etc.) et le cadre organisationnel de l'AICESIS.

- **Fixation de la date et du lieu de la prochaine Assemblée Générale de l'AICESIS** : La prochaine AG aura lieu en septembre à la République Dominicaine dont le fait majeur sera l'élection du Président du CES de Roumanie à la tête de l'AICESIS
- **Retour du CESE de France au CA de l'AICESIS** : Sur demande du Président du CESE de France pour réintégrer le CA de l'AICESIS, les membres du CA actuel ont donné une suite favorable.

Lors de l'atelier de partage portant sur « les bonnes pratiques du fonctionnement au quotidien des CES : Mesures de l'impact et de leur valeur ajoutée » organisé en marge du CA notre pays a présenté son système de mesure de l'impact de ses travaux et les résultats de son action :

- **SYSTEME DE MESURE DE L'IMPACT ARTICULE AUTOUR DE TROIS CHAMPS**

Champs d'évaluation 1 : Rapprochement du CESE des populations

Standard 1 : Edition de journées portes ouvertes

Source de vérification : rapport 1ère édition des JPO / Visites d'écoles et d'organismes au CESE (Cf. rapport annuel)

Standard 2 : Présence sur le terrain

Sources de vérification : visites de terrains lors des auditions et activités de médiation (Cf. rapport annuel) / Partenariat avec acteurs non étatiques (Accords de partenariat signés et mis en œuvre)

Champ d'évaluation 2 : Reconnaissance de l'action du CESE par les pouvoirs publics

Standards : relation entre CESE et autres institutions

Sources de vérification :

- 35 rapports sur auto-saisine depuis le début de la mandature ;
- 3 rapports sur saisine du Président de la République (sur le Code des marchés publics, le foncier et la gestion des produits pétroliers, gaziers et miniers) ;
- Séances de travail institutionnalisées entre dirigeants d'institutions ;
- Participation dans les activités gouvernementales d'élaboration, de dissémination et d'évaluation des politiques publiques.

Champs d'évaluation 3 : Positionnement international du CESE

Standard : Coopération internationale

Sources de vérification :

- Accords bilatéraux signés et mis en œuvre ;
- Accords multilatéraux signés et mis en œuvre ;
- Mandature à la tête d'institution internationale (UCESA).

• RESULTATS INTERVENTION CESE

- Une amélioration continue de la connaissance de l'institution ;
- L'adoption de plusieurs textes juridiques à la suite d'avis du CESE (loi sur le littoral, loi sur le tabac, loi sur les déchets plastiques, rationalisation de structures dédiées à l'emploi des jeunes, dialogue social dans l'espace scolaire, etc.) ;
- Le nombre de saisine passe de 0 à 3 après 55 ans ;
- Une contribution à l'action extérieure de l'Etat notamment dans le domaine du climat.

03 JUILLET / ATELIER FRANCOPHONE DE L'UCESIF SUR LA PROTECTION SOCIALE A RABAT

Le 03 juillet 2017, les CES membre de l'UCESIF ont organisé un atelier de partage sur « Les CES-IS et la généralisation des socles de protection sociale universelle : état des lieux dans les pays de l'UCESIF et défis futurs ».

La délégation du Sénégal à l'instar des autres délégations en a profité pour présenter la politique du Sénégal en matière de protection sociale. Dans ce cadre il a été fait d'abord une présentation du cadre institutionnel, ensuite les réalisations du gouvernement depuis 2012 et enfin la place du CESE en tant qu'organisme consultatif.

28-29 JUIN / CONFERENCE OIT- AICESIS DE COTONOU

L'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), l'OIT et le CES de Bénin ont organisé un atelier de partage sur la protection sociale et le dialogue social.

Les membres des conseils économiques et sociaux et institutions similaires de la sous-région ont pris part à cette importante rencontre qui a permis de discuter de l'importance du dialogue social dans la gouvernance. Les échanges étaient structurés autour de 4 sessions :

- Session 1 : Le dialogue social et la protection sociale deux composantes clés de l'agenda du travail décent ;
- Session 2 : Les conditions de mise en place du SPS au niveau des pays présents sont-elles réunies ? Une analyse critique faite par les principaux acteurs sur les moyens et ressources disponibles ;
- Session 3 : Les CES-IS et les autres institutions de consultation tripartite au niveau national ;
- Session 4 : « La mise en place et le fonctionnement d'un socle de protection sociale effectif au niveau national doivent reposer sur le dialogue social, sur des financements fiables, et sur un cadre juridique et institutionnel approprié : Quel rôle pour le CES à cet égard ? ».

Le Comité du travail et du dialogue (CTDS) de l'UEMOA qui a pris part à cet atelier en a profité pour adhérer à l'AICESIS.

3-4 JUILLET / ASSEMBLEE GENERALE UCESIF AU MAROC

L'enjeu majeur de l'Assemblée Générale de l'UCESIF qui a lieu à Rabat le 4 juillet 2017, était le renouvellement du Bureau et l'élection du nouveau Président.

Le bureau sortant installé en 2015 est composé du CESE du Maroc (présidence), du CES de Roumanie (1er Vice-président après le départ du Gabon), le CESC du Niger (trésorier) et le CES de la Guinée.

La Roumanie devrait prendre la présidence de l'UCESIF en tant que 1er Vice-président. Le fait inédit que la Roumanie devait cumuler cette présidence avec celle de l'AICESIS en plus de l'absence déplorée du Niger, trésorier de l'Union ont amené l'Assemblée à décider du report du renouvellement.

6-8 SEPTEMBRE/ ASSEMBLEE GENERALE AICESIS EN REPUBLIQUE DOMINICAINE

Lors de cette Assemblée générale, une des décisions majeures a été le renouvellement du Conseil d'Administration et du président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS). Le Président du CES de la Roumanie, **Monsieur Jacob BACIU**, est élu à l'unanimité Président de l'AICESIS pour la période 2017-2019 avec comme Secrétaire général, l'espagnol Francisco GONZALEZ DE LENA. La nouvelle composition du Conseil d'administration et nouveaux Secrétaires généraux durant la période se présente comme suit :

Conseil d'administration

- **Afrique** : Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc, Sénégal + UCESA (Mali)
- **Amérique Latine** : Brésil, Curaçao, République Dominicaine
- **Asie** : Chine, Corée, Russie
- **Europe** : Espagne, France, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie

Secrétaires généraux adjoints

- **Afrique** : UCESA
- **Amérique latine / Caraïbes** : Curaçao
- **Asie/Eurasie/Proche-Orient** : M. YOUN, Moo-jeong (CDES de Corée)
- **Europe** : M. Apostolos XYRAFIS (OKE de Grèce)

Le thème de travail principal pour les deux années, proposé par la Présidence roumaine est « *L'impact de la révolution numérique sur l'avenir de l'humanité* ».

23-24 / CONFERENCE INTERNATIONALE AICESIS / OKE / OIT

Des représentants des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (CES-IS), du Conseil économique et social de Grèce (OKE) et de l'OIT se sont réunis à Athènes les 23 et 24 novembre pour discuter de la contribution que le dialogue social peut apporter pour bâtir un avenir du travail inclusif.

L'événement a rassemblé des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des conseils économiques et sociaux et institutions similaires de toutes les régions, ainsi que des experts des organisations internationales. Cette Conférence OIT-AICESIS/OKE a lieu dans le cadre de l'initiative sur l'avenir du travail.

SECTION II
ACTIVITES DE REPRESENTATION DU CESE

REPRESENTATION DU CESE AU NIVEAU NATIONAL

PROVENANCE	OBJET	REPRÉSENTANTS DU CESE
Université cheikh Anta diop Rectorat It /PSG	Cérémonie officielle de lancement de l'institut de la gouvernance territorial de l'UCAD	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB, président de commission
Ministère de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'artisanat	Cérémonie de remise de bons de financement et de certificats de spécialité aux jeunes, le jeudi 12 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à l'atelier de plaidoyer pour le dialogue pays dans le cadre de l'élaboration de la demande de financement du programme national de lutte contre tuberculose, le 17 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, rapporteur de commission
Ministère de l'Industrie et des Mines	Invitation à un atelier de partage et de sensibilisation sur l'application des principes directeurs des Droits de l'homme (Principes de John Ruggie), le mardi 24 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> Mamadou Lamine Diawara, rapporteur de commissin
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.	Invitation à la cérémonie de lancement du programme santé de l'USAID, le mardi 17 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
SIGHTSAVERS	Invitation au projet d'inclusion social pour l'autonomisation des personnes handicapées, le 26 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	Invitation des membres des comités de pilotage du projet de développement d'une résilience à l'insécurité alimentaire récurrente au Sénégal, le mardi 24 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, Président de commission

Ministère du nouveau urbain de l'habitat et du cadre de vie	Invitation à l'atelier de restitution et de partage des recommandations de la troisième conférence mondiale sur le logement et le développement urbain durable, le mardi 24 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Pape Idrissa NDIAYE, Conseiller
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Invitation à la cérémonie de lancement des centres d'excellence Africains, le 30 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> • El hadji Momar SAMB, président de commission
Initiative prospective agricole et rurale	Invitation « coalition mondial, initiative des droits et ressources » (right and ressources initiative)	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président commission du développement rurale
Ministère de l'économie des finances et du plan(MEFP)	Réunion du comité de suivi des prix, le jeudi 26 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Fédération National des femmes rurales du Sénégal	Invitation à l'atelier national d'information et de vulgarisation sur l'initiative Kilimandjaro	<ul style="list-style-type: none"> • Fatou gaye SARR, Conseiller spécial
Ministère de l'industrie et des Mines	Atelier national de partage du projet de code minier communautaire de la commission de l'Uemoa, le jeudi 16/02/2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ibrahima Diagne Président commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies • Mamadou lamine DIAWARA, Rapporteur de Commission
Directeur de cabinet du premier Ministre	Mise en place du comité technique national pour l'élaboration du programme national d'appui à la sécurité alimentaire et à la résilience (PNASAR), le 14 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président de commission
Réseau parlementaire pour la bonne gouvernance des ressources minérales	Invitation à l'atelier de présentation du rapport de L'ITIE et du rapport sur la compensation minière du RGM, les 21 et 23 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ibrahima Diagne président de commission
Ministère de l'industrie et des Mines	Visite du Ministre de l'industrie et des mines à la Sodida, le 14 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Invitation à l'atelier de partage sur la réforme de l'acte 3 de la décentralisation et du processus de renforcement des collectivités territoriales risques et vulnérabilités, le jeudi 16 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Aly LO, Président de la commission développement territorial et local

Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix le 23 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> Mamadou Bana WAGUE, conseiller
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Invitation à un atelier de renforcement des capacités des membres du comité de pilotage chargé de la formation et de la mise en œuvre du nouveau programme pays pour le travail décent(PPTD), les 23 et 24 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Forum Civil	Invitation à l'atelier national de formation des acteurs sur la fiscalité dans les secteurs pétrolier et gazier, des 2 et 3 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ibrahima DIAGNE, Président de commission
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Atelier d'évaluation des vulnérabilités dans les dispositions relatives à la dématérialisation, la simplification des formalités, des procédures administratives et de la modernisation du service public, le 22 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> Marie M. Pinto SENE, Présidente de la commission du Genre, de l'équité et de la bonne gouvernance
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à l'atelier de restitution et de validation des données de la cartographie des interventions RSS, les 08, 09 et 10 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la jeunesse, de l'emploi et de construction citoyenne	Organisation des semaines régionales de la jeunesse édition 2017, le 26 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB, Président de commission Seynou NDIAYE, Conseiller
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les Institutions	Validation technique de la lettre de politique de développement du secteur travail et protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Chaire Unesco / UCAD de Gestion intégrée du littoral Master Gidel	Invitation à la 3 ^{ème} journée scientifique du littoral 2017	<ul style="list-style-type: none"> Cl Mame Balla GUEYE, Président commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable

Consortium pour la recherche économique et sociale	Invitation à la deuxième édition du forum de la recherche économique et sociale, les 6 et 7 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ibou Ndiaye, Président de commission • Emile WARDINI, conseiller
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le jeudi 30 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à la réunion de validation des résultats des comptes de la santé 2013 qui se tiendra, le vendredi 24 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Invitation séminaire	<ul style="list-style-type: none"> • El Hadji Momar SAMB, Président de commission • Mamadou DIOP, Président de commission • Madior DIOUF, Conseiller • el hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire
Ministère du tourisme et des transports aériens	Invitation aux journées des transports aériens le jeudi 30 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Abdou Salam GUEYE, Secrétaire
Confédération Nationale des employeurs du Sénégal	5 ^{ème} Edition des journées économiques à Saint-Louis, les 07 et 8 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Me Moustapha NDIAYE Vice-Président du CESE
Cabinet du ministre délégué chargé de la micro finance et l'économie solidaire	Invitation à l'atelier de revue sectorielle 2017, le vendredi 31 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE Présidente commission du genre, de l'équité et de bonne gouvernance
Promotion des médecines traditionnelles PRO.ME.TRA International	Visite de travail de la délégation de l'université Marehouse School of Médecine à PROMETRA international, du 15 au 19 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du renouveau urbain de l'habitat et du cadre de vie	Invitation à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de renforcement de capacités en genre du MRUHCV, le 11 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE Présidente commission du genre, de l'équité et de bonne gouvernance
Ministère du travail, du dialogue social des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Evaluation du PNSSEE, le jeudi 06 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Ministère de l'environnement et du développement durable	Réunion du comité de suivi de la formation et de la mise en œuvre de la politique environnemental, le jeudi 06 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Woré Gana SECK, Rapporteur de commission • CT Mamadou DIA
Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMCD)	Invitation à l'atelier métrologique sur la revue de la stratégie nationale zéro faim Sénégal, les 27 et 28 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à un atelier de partage des résultats du monitoring, les 26 et 27 Avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> • DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
GREENPEACE Afrique	Visite du Navire de Greenpeace MY Esperanza, le jeudi 04/05/2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président de commission
M. Mamadou Drame demeurant au quartier Yoff Toundoup RiA	Demande de médiation contrat de location Rapport d'expertise d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • El Hadji Momar Samb président de commission
Ministère de l'éducation nationale	Assemblée générale de renouvellement du comité du dialogue sociale/secteur de l'éducation et de la formation prévue les 5 ,6 et 7 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Momar SAMB, président de commission
Ministère de l'environnement et du développement durable	Convocation des membres de la commission nationale de conservation des sols le mardi 09 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Vore Gana SECK, rapporteur
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Atelier sur la Gouvernance des ressources forestières enjeux, défis et perspectives les 10 et 11Mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Voré Gana SECK, rapporteur
Délégation Générale à la protection sociale et à la solidarité nationale	Comité interministériel de pilotage de la stratégie nationale, le mercredi 10 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marième HANNE, Secrétaire
Association des Juristes sénégalaises	Invitation à la Grande rencontre Africaine, les 16 et 18 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'éducation Nationale	Inauguration et visite de chantier, le mardi 23 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • El Hadji Momar SAMB, président de commission
Comité Sénégalais des droits de l'homme	Invitation à l'atelier de plaidoyer pour une meilleure prise en charge des conditions de détention des femmes détenues, le 24 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE, présidente de commission
Ministère de l'élevage et des productions animales	Célébration de la journée du lait édition 2017, le 31 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président de commission

Autorité Nationale de Biosécurité	Invitation au 2 ^{ème} Atelier de partage du projet de réunion de la loi sur la biosécurité les 24 et 25 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> CL Mame Balla GUEYE président de commission
Ministère de la promotion des investissements, des partenariats et du développement des téléservices de l'Etat	Revue Annuelle conjointe 2017 du MPIDTE le vendredi 19 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ousmane BA, chef de service DPE
Agence Nationale de la statistique et de l'adémographie	Atelier de restitution des cartes de pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Maïmouna Isabelle DIENG, Rapporteur commission synthèse
Commission Nationale du dialogue des territoires	Atelier de partage et de validation du cadre législatif et réglementaire de l'intercommunalité, le mardi 30 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> Aly LO, Président de commission El Hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire
Ministère de l'Economie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le mercredi 31 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de la promotion des investissements des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat	Atelier de restitutions des résultats de l'étude sur les ZES au Sénégal quelles orientations stratégiques, le jeudi 08 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ibrahima Diagne, Président de commission
Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation	Invitation à la cérémonie d'inauguration de l'iressef, le 19 juin 2017 et demande de sponsoring,	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de la pêche et de l'économie maritime	Invitation à la cérémonie d'installation officielle du bureau exécutif National des réseaux des CLPA, le jeudi 15 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, Président de commission
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Préparation du document de projet autonomisation des femmes dans l'industrie verte prévue, le mardi 20 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Agence nationale de l'aviation civile et de la Météorologie	Atelier de diffusion et de partage de la prévision saisonnière des précipitations au Sénégal pour l'hivernage 2017 prévu le 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, Président de commission
Direction des pêches Maritimes	Invitation à l'atelier de validation des documents sur l'opérationnalisation du plan national le jeudi 22 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, Président de commission

Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix qui se réunira le jeudi 29 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> Mamadou Bana WAGUE, conseiller
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à la deuxième réunion de la plateforme RSS le vendredi 30 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Lancement du niveau national de la feuille de route de l'Union Africaine sur le dividende démographique, le vendredi 30 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB, Président de commission
COSYDEP SENEGAL	Atelier de restitution et de partage des résultats de la revue documentaire sur les enfants Hors du système éducatif le jeudi 06 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar Samb, Président de commission Mohamed M. SOUGOU, conseiller
Ministère de la fonction publique de la rationalisation des effectifs et du renouveau du service public	Invitation à l'atelier de validation nationale de la lettre de politique sectorielle et de développement, le mardi 04 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB Président de commission
Secrétariat permanent du comité d'organisation stratégique du pétrole et du Gaz et cos petro gaz	Réunion du COSPETROGAZ, le mercredi 05 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> Amadou Moustapha NDIAYE, Vice-président du CESE
Centre d'Etude de Recherche et d'Information en langues Africaines	Propositions d'Amendement du projet de code pastoral	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF Président de commission Ousmane DIALLO, conseiller
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural	Invitation à l'atelier de haut niveau sur le partage des résultats du processus sur la gestion des risques agricoles, le jeudi 06 juillet 2017.	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère de la pêche et de l'économie Maritime	Invitation à l'atelier de validation des documents sur l'opérationnalisation du plan national d'adaptation pêche et aquaculture face aux effets du changement climatique horizon 2035 qui se tiendra le jeudi 06/07 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ousmane DIALLO, conseiller

Ministère du nouveau urbain de l'habitat et du cadre de vie	Convocation : réunion de la commission scientifique de SENHABITAT Dakar 2017 prévu le mercredi 12 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Idrissa Ndiaye, Conseiller
Direction des pêches maritimes	Cérémonie de lancement officiel de la station MESA thématique marine qui se tiendra le vendredi 14 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président de commission
Office national de lutte contre la fraude et la corruption	Invitation à l'atelier de partage des réformes du code des douanes prévu le 20 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le jeudi 27 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mamadou Bana WAGUE, Conseiller
Ministère de l'environnement et du développement durable	Lancement du projet villes durables au Sénégal prévu le jeudi 27 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Cl Mame Balla GUEYE, président de commission
Réseau National des Eleveurs du Sénégal	Invitation à l'Assemblée Générale constitutive du RENADES	<ul style="list-style-type: none"> • Ismaïla SOW, conseiller
Ministère de l'économie des finances et du plan	Mise en place du comité de pilotage de la SITAN, le mercredi 23 Aout 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à prendre part à l'atelier de partage du document de la stratégie nationale de financement de la santé pour tendre vers la couverture sanitaire universelle avec les institutions, le 05 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ville de Dakar	Lancement du plan climat énergie territorial de la ville de Dakar, le 11 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Cl Mame Balla GUEYE, Président de commission
Ministère de l'éducation Nationale	Séminaire de rentrée des classes 2017/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Mouhamed M. Sougou, conseiller
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation du démarrage l'élaboration du Guide pratique d'utilisation de la carte sanitaire et sociale, le mercredi 13 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • DR Sadia Faty, Rapporteur de commission
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Concertations partenariales annuelles, les 23 et 25 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Momar SAMB, Président de commission

Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à la célébration de la journée Internationale des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> Abdou Salam GUEYE, Secrétaire élu
Direction des pêches maritimes	Invitation à l'atelier de mise en place des organes de la plateforme nationale pêche changements climatique au Sénégal, le mercredi 27 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, Président de commission
Observatoire National de la parité	Invitation atelier de construction de l'indice national de la parité, du 04 au 06 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Madina TOURE, chef de division Observatoire
Comité sénégalais des droits de l'homme (CSDH)	Invitation au lancement du portail numérique de l'observatoire national pour le respect des droits humains dans le secteur extractif, le 05 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Marie M. Pinto SENE, présidente de commission
Conseil National de sécurité alimentaire (Primature)	Invitation : validation national du programme national d'appui à la sécurité alimentaire et la résilience (PNASAR), le 05 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation à la réunion de la commission Gouvernance, financement et système d'information, le 05 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du renouveau urbain, de l'Habitat et du cadre de vie	Invitation à la 2 ^{ème} Edition du Salon International de l'Habitat de Dakar (SenHabitat Dakar 2017)	<ul style="list-style-type: none"> Pape Idrissa NDIAYE, Conseiller
Ministère de la santé et de l'action social	Invitation : à prendre part à l'atelier de validation nationale de la lettre de politique sectorielle de développement de la santé prévue, le jeudi 12 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> DR Sadia FATY, Rapporteur de commission
Mme Mariana Coulibaly Présidente WILDAF/FC DAF	Invitation à atelier de plaidoyer prévue le samedi 14 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	Invitation à un atelier sur le Baccalauréat, du 7 au 9 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB, Président de commission

Ministère de l'environnement et du développement durable	Invitation à l'atelier d'analyse des stratégies et politiques pertinentes relatives au climat et au développement durable, le vendredi 13 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Vore Gana SECK, Rapporteur de commission • CT Mamadou DIA
Association des Maires du Sénégal	Lancement Projet « Initiative des Maires pour l'accès à l'énergie pour tous », le vendredi 03/11/2017	<ul style="list-style-type: none"> • Momar Ndary BA, conseiller
Cosydep	Invitation à la « rencontre francophone sur la marchandisation de l'éducation : enjeux et réponse collectives » IFEF, Dakar, du 23 au 26/10/2017	<ul style="list-style-type: none"> • El Hadji Momar SAMB, président de commission • Mouhamed SOUGOU, conseiller
Ministère de l'environnement et du développement durable	Invitation à l'atelier de lancement du projet d'examen national de l'expert vert (ENEV) du Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Voré Gana SECK, Rapporteur de commission
Ministère de la santé et de l'Action sociale	Mise en place du comité préparatoire du forum national sur le financement de la santé pour tendre vers la couverture sanitaire universelle, le 20 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mademba SOCK, Président de commission,
Ministère de la santé et de l'Action sociale	Invitation au pré forum national de plaidoyer sur le financement de la santé, les 14 et 15 Novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mademba SOCK, Président de commission
Collectif des Etudiants de Hélios académie	Demande d'audience	<ul style="list-style-type: none"> • El Hadji Momar SAMB Président de commission
Ministère de la santé et de l'action sociale	Invitation au forum National de plaidoyer sur la mobilisation de ressources pour le financement de la santé, le 17 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mademba SOCK, Président de commission
Comité D'orientation Stratégique du pétrole et du gaz (cos- Petro Gaz)	Invitation à l'atelier sur le projet de loi d'orientation sur la gestion et la gouvernance des ressources pétrolières et gazières et sur le contenu local avec l'université de Dundee	<ul style="list-style-type: none"> • El Hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestre et du désenclavement	Réunion et atelier préparatoire de la conférence sur l'infrastructure de haute qualité, le 22 novembre et le 27 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Pape Idrissa NDIAYE, Conseiller

Ministère des infrastructures des transports Terrestres et du désenclavement	Invitation aux Assises Territoriales de la mobilité, les 4 et 5 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Pape Idrissa NDIAYE, conseiller
Ministère de l'économie des Finances et du plan	Conseil présidentiel sur la politique économique et sociale : Validation des résultats de la RAC 2017, le 05 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Me Amadou Moustapha NDIAYE, Vice-président
Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation	Invitation à la cérémonie d'ouverture du colloque sur langage et développement, le 27 Novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • EL Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix, le lundi 27 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mamadou Bana WAGUE, conseiller
CONAFE	Invitation au forum avec les Entreprises, le 15 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Ministère de l'élevage et des productions animales	Invitation à l'atelier scientifique organisé en prélude à la célébration de la 4 ^{ème} édition de la journée nationale de l'élevage, les 4 et 5 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président de commission
Association des Maires du Sénégal	Invitation à l'atelier de restitution des études et d'élaboration des plans d'actions des groupes de plaidoyer, les 6 et 7 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mouhamed Abib NIASS, Vice-Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Invitation aux travaux d'élaboration de la phase 2 du PSE, du 18 au 22 décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission • El Hadji Momar SAMB, Président de commission • Emile WARDINI, rapporteur de commission
Forum civil	Invitation atelier de lancement de projet, le jeudi 14 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Ndane DIOUF, Président de commission

Comité sénégalais des droits de l'homme	Atelier de plaidoyer pour l'adoption du projet de loi relatif à la commission nationale des droits de l'homme du Sénégal, le mercredi 13 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Marie M. Pinto SENE, Présidente de commission
Collectif des Ex travailleurs de sotiba	Lettre d'information et demande d'intervention pour le règlement du passif social des ex travailleurs de sotiba SIMPAFRIC et la relance de l'usine	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Momar SAMB, Président de commission
Ministère du pétrole et des Energies	Réforme du code pétrolier	<ul style="list-style-type: none"> El Hadji Ibrahima MBOW, Secrétaire élu
Ministère de l'élevage et des productions animales	Convocation réunion (PRAPS) du 27/12/2017	<ul style="list-style-type: none"> Ndane Diouf, Président de commission
Ministère du commerce de la consommation du secteur informel et des PME	Journée Nationale du Sénégal à la 26ème fidak 2017	<ul style="list-style-type: none"> Amadou Lamine DIOUF, Conseiller
Forum International de la Biologie en Afrique	Invitation 2 ^{ème} Edition du fibafric	<ul style="list-style-type: none"> Dr Sadia FATY, Rapporteur de commission
Ministère du commerce de la consommation du secteur informel et des PME	Invitation Journée Nationale du Sénégal à la 26 ^{ème} fidak 2017	<ul style="list-style-type: none"> Amadou Lamine DIOUF, Conseiller
CERFLA	Panel sur le foncier pastoral et élaboration d'une législation pastorale au Sénégal, les 28 et 29 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ndane DIOUF, Président de commission
Ministère des infrastructures des transports terrestres et du désenclavement	Conférence sur l'infrastructure de Haute Qualité le vendredi 29 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Ibou NDIAYE, Président de commission
Ministère de l'économie des finances et du plan	Réunion du comité de suivi des prix	<ul style="list-style-type: none"> Mamadou Bana WAGUE, conseiller

ANNEXES

ANNEXE I

**STRUCTURES AUDITIONNEES
ET VISITEES DURANT L'ANNEE**

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU COMMERCE ET DE LA CONJONCTURE
Les transferts de fonds des sénégalais de l'extérieur : quelle stratégie d'accompagnement pour la croissance économique et la création d'emplois ?

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le Développement (PAISD)
2. Direction générale des Sénégalais de l'Extérieur ;
3. Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE);
4. Direction de l'investissement ;
5. Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) ;
6. Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
7. Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME);
8. OrangeMoney;
9. la Poste ;
10. Direction de la Promotion des Investissements ;
11. Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ);
12. Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO);
13. Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ;
14. Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés;
15. Banque de l'Habitat du Sénégal ;
16. Organisation internationales pour les migrations (OMI);
17. Coopération Italienne ;
18. Coopération Espagnole ;
19. Agence Française de Développement

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT RURAL

La commercialisation de l'arachide

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Direction de l'Agriculture;
2. Agence nationale du conseil agricole et rural (ANCAR);
3. Direction du Commerce intérieur;
4. Fédération Nationale des Opérateurs Privés Semenciers et Stockeurs (FNOPST);
5. Union Nationale des Opérateurs Privés Semenciers (UNOPS) ;
6. Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide (CCPA);
7. Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) ;
8. Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA) ;
9. SONACOS/SA;
10. COPEOL (ex NOVASEN);
11. COPEGA (Collectif des producteurs - exportateurs des graines d'arachides.).

STRUCTURES VISITEES

1. COPEOL

COMMISSION DE L'ARTISANAT, DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DES SPORTS

Mesures et orientations innovantes pour la gestion et la valorisation des infrastructures et industries culturelles

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Direction des Arts ;
2. Direction du Patrimoine ;
3. la Sénégalaise des droits d'auteurs et des droits voisins (SODAV);
4. Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques / Projet du Parc culturel.
5. Direction de la Maison de la Culture Doutra SECK ;
6. Direction du Théâtre Daniel Sorano ;
7. Direction du Grand Théâtre ;
8. Direction de la cinématographie ;
9. Direction du Livre et de la Lecture ;
10. M. Abdoulaye DIALLLO, Directeur de Harmattan Sénégal ;
11. Direction de la Galerie nationale des Arts ;
12. Direction du Monument de la Renaissance africaine ;
13. Direction de la manufacture des arts décoratifs de Thiès ;
14. Centres culturels régionaux du Sénégal,
15. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.
16. Association des Métiers de la Musique (AMS);
17. Association des Acteurs de l'Industrie Musicale (AIM) ;
18. Coalition interprofessionnelle d'éditeur et producteurs phonographiques sénégalais ;
19. Cinéastes Sénégalais Associés (CINESAS);
20. Association des Comédiens du Sénégal ;
21. Association des écrivains du Sénégal ;
22. Association des artistes plasticiens ;
23. Association des Stylistes;
24. Association des Danseurs.
25. Bureau de la francophonie à Dakar;
26. Union Européenne;
27. UNESCO.

STRUCTURES VISITEES

1. Monument de la renaissance africaine;
2. Centre Culturel Blaise SENGHOR;

COMMISSION AD HOC

Enjeux et perspectives de la gestion durable des ressources naturelles comme le gaz et le pétrole

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Ministère des mines et de la géologie
2. Syndicat National des travailleurs du pétrole et du gaz;
3. Groupe Total;
4. Groupe COSMOS;
5. Direction de l'Environnement et des Etablissements classés;
6. Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
7. Direction générale de l'Enseignement supérieur;
8. Direction générale de la Recherche;
9. ANAQ - SUP;
10. Direction du financement de la recherche ;
11. ANAM;
12. Coalition "Publiez ce que vous payez";
13. Greenpeace;
14. Groupe de réflexion et d'appui au secteur extractif (GRASE);
15. Bureau sénégalais des droits de l'homme ;
16. COS Pétrogaz
17. Senegal Petroleum Services
18. Direction de la Formation professionnelle et technique

COMMISSION DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Quelles politiques publiques en matière de santé de la reproduction, de planification familiale et de prise en charge des IST et du VIH / SIDA pour la réalisation du dividende démographique au Sénégal ?

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Cellule d'Appui à la Couverture Maladie universelle ;
2. Direction de l'Assistance médicale de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle
3. Direction de la Prévention ;
4. DPRS / LUXDEV;
5. DSRSE/MAS;
6. SNEPS/MAS;
7. Projet de Promotion des Jeunes du Ministère de la Jeunesse
8. Projet SHOP PLUS
9. Cellule de lutte contre la malnutrition ;
10. Conseil National de Lutte contre le Sida ;
11. Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques.
12. Direction de l'Équité et de l'Égalité du Genre ;
13. Direction du Développement social et communautaire.

14. Agence nationale des statistiques et de la démographie ;
15. Direction générale de la planification et des politiques économiques (DGPPE);
16. Direction du Développement du capital humain ;
17. Institut de Recherche pour le Développement (IRD) Sénégal ;
18. Association Nationale des Sages-Femmes d'Etat du Sénégal ;
19. Association nationale des infirmiers et infirmières diplômés d'État du Sénégal ;
20. Action Humaine pour le Développement Intégré au Sénégal (AHDIS) ;
21. Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population (GEEP) ;
22. Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) ;
23. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;
24. Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
25. Banque Mondiale ;
26. USAID.

**COMMISSION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

« Quelles stratégies pour l'éradication de l'analphabétisme dans un contexte de mise en œuvre de politiques publiques visant l'émergence économique et l'inclusion sociale? ».

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Observatoire national de la parité
2. Secrétariat d'état chargé de l'alphabétisation (bilan PAPA/PAPF)
3. Inspection des Daaras modernes ;
4. Direction de l'alphabétisation et des langues nationales ;
5. Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
6. Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) ;
7. Direction des Organisations féminines et de l'Entreprenariat féminin ;
8. Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre.
9. CSO-PRODES / PNUD;
10. Union nationale des associations de langues;
11. ONG /DEFI
12. New Africa Consulting Group;
13. DFPT/MFPAA;
14. ONCAV
15. FENAPES;
16. Coordination nationale des Opérateurs en Alphabétisation du Sénégal (CNOAS) ;
17. Organisation sénégalaise d'appui au développement (OSAD) ;
18. l'Union des Ecrivains Sénégalais en Langues Nationales (UESLAN) ;
19. SODEFITEX

PERSONNE RESSOURCE

1. Boubacar Boris DIOP

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DU CADRE DE VIE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**« Impacts des déchets électroniques, électriques et électromécaniques sur les
écosystèmes naturels »**

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. ARTP
2. Direction de l'environnement et des établissements classés DEEC ;
3. CRCB/S.
4. ADIE : Cellule de Solidarité numérique/CSN (ancienne SENECLIC);
5. Comité National Stratégique (CNS) pour la gestion des déchets des équipements électriques et électroniques.
6. ANER ;
7. SENELEC
8. EXPRESSO,
9. Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG) ;
10. ONUDI;
11. Centre anti poison;
12. EVE;
13. K-LOGISTICS;
14. ARESE.
15. Association des Récupérateurs de Mbeubeus;
16. Green Sénégal ;
17. Institut africain de gestion urbaine (IAGU).
18. CNES;
19. MEDS.

PERSONNE RESSOURCE

1. M. CHEIKH N'DIAYE SYLLA, Conseiller du Premier Ministre

COMMISSION du Genre, de l'équité et de la bonne gouvernance

**« Equité, transparence et justice fiscale : quel gage pour une justice sociale au
Sénégal »**

STRUCTURES AUDITIONNEES

1. Ordre national des experts et évaluateurs agréés (ONEEA)
2. BCA Consulting Group ;
3. Agence nationale de la Statistique et de la démographie
4. Association nationales des maires du Sénégal
5. Association des présidents de Département du Sénégal
6. Ordre des experts - section fiscalité
7. Forum civil

ANNEXE II

MOTION DE FELICITATION

MOTION DE FELICITATIONS

A L'ADRESSE DE MADAME AMINATA TALL, PRESIDENTE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU SENEGAL

L'Assemblée plénière du Conseil, économique, social et environnemental, réunie en sa séance du 21 novembre 2017 :

- **APPRECIANT** le bilan élogieux du Sénégal à la tête de l'**Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA)**, unanimement reconnu lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Bamako le 10 octobre 2017, tant pour les actions de représentation de l'institution que pour la qualité de sa gestion;
- **CONSIDERANT** les félicitations adressées, par tous les représentants des CES/IS d'Afrique, à la **Présidente du CESE du Sénégal** et son **élévation au rang de Présidente d'honneur pour service rendu à l'institution continentale**;

Remercie et félicite très chaleureusement **Madame Aminata TALL**, Présidente du CESE du Sénégal, pour son **action dévouée** en vue du renforcement de la **reconnaissance des missions** des CES/IS africains et de **l'image du Sénégal** sur la scène internationale.

Fait à Dakar, le 21 novembre 2017

